



Budget Initial

2024

Conseil d'administration du 15 décembre 2023



Préambule

Cadrage global

Le budget initial (BI) de l'Université affiche pour la seconde année consécutive un déficit prévisionnel. Anticipé à 2,3 millions d'euros pour 2024, ce déficit couvre les dépenses non compensées découlant des mesures salariales décidées par l'État au titre du soutien au pouvoir d'achat dans le contexte inflationniste qui suit la crise sanitaire (pour 1,7 millions d'euros). Il couvre également la hausse des fluides liée au même contexte (pour 0,6 million d'euros). Il s'agit donc du différentiel que l'établissement est invité, par son ministère de tutelle, à financer en puisant dans son fonds de roulement, déjà sollicité pour la couverture des projets d'investissement. Le fonds de roulement est ainsi évalué pour 2024, à 34,2 millions d'euros (contre 38,4 millions projeté au BR2 2023).

Les dépenses prévisionnelles de l'établissement ont pour le reste été planifiées en sorte de correspondre au niveau anticipé de nos recettes pour l'année à venir, soit 155 millions d'euros (sur le NA, hors conventions), lesquelles augmentent pour 1,1 millions d'Euros au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) et pour 4,2 millions au titre des recettes propres d'activités, par rapport au deuxième budget rectificatif de 2023 (BR2 2023). Avec un budget en fonctionnement établi à 16,7 millions d'euros en NA (hors conventions) tout en préservant les niveaux consacrés à la recherche et aux composantes de formation - soit 1,5 millions de moins qu'au BI 2023 et 0,37 millions de plus qu'au BR2 2023 - le principal poste de dépense de l'Université, c'est-à-dire les dépenses de personnel, s'établira à 136,1 millions d'euros (en NA), en augmentation de 5,4 millions d'euros par rapport au BR2 2023. Dans un contexte difficile, tant au niveau local que national, les forces humaines de l'établissement restent en effet le levier essentiel pour

l'accomplissement, à tous les niveaux, de nos missions d'enseignement, de recherche, de diffusion des savoirs et d'accompagnement des étudiants.

Cette augmentation importante de nos dépenses prévisionnelles de personnel, pour partie compensée par un abondement de la SCSP, découle de deux phénomènes simultanés. Le premier, sur lequel l'établissement n'a pas de prise directe, correspond aux augmentations salariales liées à la Loi de programmation de la recherche (LPR) et, surtout, aux mesures salariales de compensation de la forte inflation qui suit la sortie de la crise sanitaire (le « rendez-vous salarial »). Le second phénomène découle des campagnes d'emploi sur 2023 et 2024 qui elles-mêmes reposent sur des mesures ministérielles financées par la SCSP (contrats doctoraux, chaires de professeur junior, renfort BIATSS au SSU, réévaluation du régime indemnitaire des personnels BIATSS ...) et sur des choix plus volontaristes de l'établissement (ouverture de 34 concours BIATSS sur 2024 en vue de soutenir l'attractivité des métiers et la part des titulaires, revalorisations pour les personnels BIATSS contractuels, soutien aux formations continues et en alternance, soutien à l'offre de formation initiale ainsi qu'à la recherche, etc.). Pour 2024, la campagne d'emplois, en soutien à nos missions de formation et de recherche, se traduira ainsi par près de 500 000 euros de dépenses supplémentaires en coût moyens annuels.

Associés à d'importants projets d'infrastructures immobilières, les dépenses d'investissement vont susciter une dépense budgétaire globale de 39 millions d'euros, dont 6 millions sur le NA et 33 millions sur conventions, en conséquence notamment de la mise en œuvre de la troisième phase du chantier La Ruche.

Ce budget permettra de soutenir les projets visés par le document d'orientation budgétaire pour 2024, parmi lesquels les éléments suivants sont parmi les plus marquants :

- Les travaux de La Ruche, pièce maîtresse de la reconfiguration de l'ensemble du campus PDA, se poursuivront en 2024 et 2025, après les retards de 2023 liés à la découverte d'amiante résiduelle dans les gravats. Le chantier, dont les coûts ont augmenté en conséquence de l'inflation, implique la mobilisation du fonds de roulement de l'établissement mais également le soutien important des partenaires publics du projet : la Région, l'Etat et la Métropole. Ces investissements s'accompagneront des dépenses associées à la démolition du bâtiment L fermé à l'été 2022 en raison de sa vétusté excessive (financement CPER Etat et Métropole) ;
- L'inscription dans des démarches de transition écologique constitue en outre l'une des priorités de l'Université ces prochaines années. La transformation des modes de chauffage ainsi que les mesures de sobriété ont permis une maîtrise des coûts et dépenses de consommation énergétique, qui se prolongera par des opérations de rénovation thermique des bâtiments. Cette année verra également la dernière phase d'application du plan de relance avec l'installation de panneaux photovoltaïques, le développement du tri des déchets et de la mobilité active. Ces

enjeux seront au cœur du prochain contrat d'objectifs moyens performances (COMP) qui sera signé en mai prochain. En outre, diverses initiatives de formation sur cette thématique sont en cours de déploiement, tant à destination des étudiants que des personnels ;

- Alors que les dotations en fonctionnement des composantes de formation sont maintenues à recettes constantes, le soutien à l'offre de formation est une dimension importante de l'année 2024, en lien avec une politique d'emploi ambitieuse, notamment en direction de la Formation continue et de l'alternance dont les recettes générées par leur développement s'accroissent, aussi bien du côté des personnels enseignants (E) et enseignants-chercheurs (EC) que des personnels BIATSS. Le soutien aux formations initiales n'est pas en reste puisque la campagne d'emploi E et EC intègre, pour 2024, une création budgétaire de près de 150 000 euros en année pleine qui vient, en outre, soutenir les activités de recherche. En lien avec le COMP, l'offre de formation entrée en vigueur en septembre 2022 fera l'objet d'ajustements, pour tenir compte des dynamiques de flux étudiants et de l'enjeu de leur insertion professionnelle, ainsi que pour répondre à la dynamique d'internationalisation des formations inscrite dans la stratégie de l'établissement. Le travail sur l'adaptation des formations concernées se fera progressivement au cours de l'année 2024 en vue de premières concrétisations en septembre 2025 et septembre 2026 ;

- En ce qui concerne la Recherche, les laboratoires et les écoles doctorales, le BI 2024 prévoit un maintien des moyens alloués dans l'optique de maintenir la dynamique retrouvée depuis 2017 dans le financement des activités scientifiques et de garantir aux laboratoires des financements récurrents. Les dispositifs de soutien interne à la recherche (APPI, ASTRE, SMS) sont stabilisés tandis que se déploie à partir de janvier 2024 la dotation d'une enveloppe spécifique d'environnement de la recherche pour tout nouveau maître de conférences ou toute nouvelle maîtresse de conférences recruté à compter de septembre 2022. L'année 2024 marque également l'entrée en année pleine du nouveau dispositif de financement de la mobilité doctorale sur fonds propres, et la première année de déploiement du projet ABILITY, qui verra le renforcement des cellules projet de la DRED et de la DRI par 3 personnels supplémentaires. Enfin, le COMP doit également nous permettre d'apporter un soutien complémentaire aux activités scientifiques en lien avec les orientations stratégiques de l'établissement (appui à la recherche, équipement des laboratoires, structuration des dynamiques de recherche sur le site) ;

- Le processus de création d'une fondation a été initié depuis 2022 afin de renforcer la politique partenariale et la contribution de l'université à la société, inscrite dans la feuille de route Sciences et société. Le vote en CA des statuts d'une fondation universitaire est prévu en février 2024. Le recrutement, début 2024, d'un chargé de la création de la fondation accompagnera la mise en place du *fundraising* et des activités de la fondation avec les services de l'université, pour un objectif de recettes permettant un auto-financement en 2025. La fondation de l'Université Lumière Lyon 2 permettra de disposer d'un outil puissant pour accompagner et amplifier les engagements de l'établissement, mieux répondre aux besoins essentiels des étudiants dans leur vie quotidienne et sur les campus, les soutenir dans leurs projets et leurs ambitions, combattre toutes les discriminations, mais également pour mieux connecter la recherche et les entreprises sur des enjeux communs

transversaux, pour faire connaître et vivre l'université auprès des acteurs socio-économiques du territoire.

- Dans le domaine du numérique, l'année 2024 verra la poursuite des activités pluriannuelles *via* le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN). En miroir notamment des projets et investissements menés dans le domaine immobilier, il s'agit d'un autre élément essentiel de l'amélioration des conditions d'études, d'enseignement, de recherche et de travail sur nos campus. Le changement d'outil pour la scolarité (PEGASE) constitue, sur ce plan, l'un des éléments importants de ces deux prochaines années.

- Enfin, durant l'année 2024, l'ensemble de la communauté sera impliqué dans l'élaboration du Schéma directeur Développement durable & responsabilité sociale et environnementale (DD&RSE).

L'ensemble de ces axes stratégiques trouveront leur traduction dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance, en vue d'obtenir un accompagnement pour leur réalisation.

Le décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), a apporté trois grandes évolutions dans l'approche de la situation financière des établissements publics :

- La mise en œuvre d'une **comptabilité budgétaire distincte de la comptabilité générale** :

Pour rappel, la comptabilité générale enregistre les opérations de dépense seulement lors de la certification du service fait par l'ordonnateur, moment qui constate la naissance d'une dette à l'égard d'un tiers, on parle alors de « droit constaté ». Ce même principe s'applique pour les recettes.

La comptabilité budgétaire est quant à elle impactée en deux temps : d'une part, en amont, dès l'engagement juridique de l'établissement, ce qui se traduit par l'enregistrement d'une **autorisation d'engagement (AE)** et d'autre part, en aval, lors de son règlement au fournisseur, par la constatation d'un **crédit de paiement (CP)**.

De façon prudentielle, l'enregistrement de la recette n'est réalisé que lors de son encaissement effectif, plus précisément lors du rapprochement de cet encaissement avec la facture prise en charge.

- L'**approche pluriannuelle** qui en découle :

Le mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire, en séparant dans le temps le fait générateur (AE) de sa réalisation effective (CP), permet un suivi pluriannuel des dépenses. Cela offre une vision plus dynamique de l'exécution budgétaire en autorisant une reprogrammation des crédits en fonction de l'avancement des projets, tandis que jusqu'alors ce suivi ne pouvait s'opérer que par le mécanisme des reports. Cela est particulièrement sensible pour évaluer les effets des contrats pluriannuels ou des opérations de travaux.

- Une **analyse de la soutenabilité** désormais essentiellement basée sur une logique de **trésorerie** :

S'appuyant largement sur les impacts en termes d'encaissement et de décaissement, la comptabilité budgétaire comporte donc une forte dimension trésorerie. Alors que l'appréciation de la situation financière d'un établissement portait jusqu'alors uniquement sur l'analyse d'agrégats comptables en droits constatés (résultat, CAF, variation du FR), l'examen du niveau de trésorerie au regard des engagements vient désormais très largement compléter cette approche.

Les écarts entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale sont parfaitement logiques et proviennent de quatre natures d'opérations :

- Des opérations ayant donné lieu à encaissement ou décaissement mais dont le fait générateur ne se situe pas sur l'exercice et qui sont de ce fait retraitées en comptabilité générale : charges constatées d'avance ou à payer, produits constatés d'avance ou à recevoir ;
- Des opérations inscrites en comptabilité générale mais non budgétaires car ne donnant pas lieu à mouvement de trésorerie, les dotations aux amortissements et leur corollaire en recette, la quote-part de subvention reprise au résultat, les provisions et reprises sur provisions, certaines annulations de charges ou produits sur exercices antérieurs... ;
- Des opérations budgétaires et comptables ayant des faits générateurs sur des exercices différents : restes à recouvrer sur produits de l'exercice, recouvrements au titre d'exercices antérieurs, factures de l'exercice non soldées au 31 décembre ou paiement de factures de l'exercice précédent ;

- Enfin, les opérations d'investissement qui figurent dans le solde budgétaire mais pas dans le résultat comptable.

Le retraitement de ces opérations permet de passer du résultat comptable au solde budgétaire et inversement.

- **Le BI signifie le Budget Initial.** Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le BR signifie le Budget Rectificatif.** En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget primitif. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial. Généralement, afin d'avoir une bonne lecture des conventions et du projet pluriannuel d'investissement (PPI), un BR de reprogrammation peut être positionné en fin d'exercice et un BR de report peut avoir lieu, après la réalisation du compte financier de l'année précédente, en début d'exercice.
- **Le CF signifie le Compte Financier.** Document qui retrace l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il rend compte du résultat de l'exercice, c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses, et aboutit au bilan.

Quelques précisions méthodologiques doivent enfin être apportées pour garantir la bonne lisibilité des données présentées :

- Certaines données du présent budget soumis au vote (fonds de roulement, trésorerie, besoin en fonds de roulement) tiennent compte des chiffres votés au compte financier 2018, ajustés des variations adoptées lors du BI 2019. À ce titre, les données du BI 2019 inscrites diffèrent de celles adoptées lors du CA du 14/12/18. Ceci permet une meilleure projection de ces éléments au titre des années ultérieures.

Sommaire

1.	AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES	10
1.1.	TABLEAU DES AUTORISATIONS D'EMPLOI	10
1.2.	TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	11
1.2.1.	Dépenses.....	11
	Le périmètre du PPI pour le BI 2024.....	21
	Le plan de relance	21
	Autres opérations inscrites au BI 2024 (hors tableaux 9, 9bis et 10)	22
	Autres dépenses d'investissement	22
1.2.2.	Recettes	23
1.3.	DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE	27
1.3.1.	Dépenses par destination.....	27
1.3.2.	Recettes par origine.....	35
2.	EQUILIBRE FINANCIER	36
2.1.	TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER	36
2.2.	TABLEAU DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	37
3.	ANALYSE DE LA SOUTENABILITE.....	37
3.1.	TABLEAUX DE SITUATION PATRIMONIALE.....	37
3.1.1.	Compte de résultat prévisionnel.....	37
3.1.2.	La capacité/l'insuffisance d'autofinancement	42
3.1.3.	Situation patrimoniale en droits constatés	43
3.1.4.	Variation des niveaux de fonds de roulement, de besoin en fonds de roulement et de trésorerie.....	44
3.2.	PLAN DE TRESORERIE.....	47
3.3.	TABLEAU DES OPERATIONS LIEES AUX RECETTES FLECHEES	47
3.4.	TABLEAU DES OPERATIONS PLURIANNUELLES	49
3.4.1.	Tableau agrégé des opérations pluriannuelles	49
3.4.2.	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles.....	52
3.5.	TABLEAU DE SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	53
3.6.	SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	54
4.	ANNEXES.....	55

1. Autorisations budgétaires limitatives

1.1. Tableau des autorisations d'emploi



Le tableau n°1 présente les autorisations d'emplois de l'exercice, correspondant à l'ensemble des emplois pouvant être rémunérés par l'établissement, présentés en équivalent temps plein travaillé. Pour les organismes ayant la qualité d'opérateurs de l'Etat, pour lesquels un plafond d'emploi est par ailleurs fixé en loi de finances au niveau des programmes ministériels de rattachement, l'autorisation d'emplois votée par l'organe délibérant comprend les emplois décomptés sous le plafond fixé en loi de finances et en dehors de celui-ci (emplois dits « hors plafond »).

NB : les vacataires ne sont pas inclus dans l'analyse en ETPT.

Les évolutions attendues pour l'année pour 2024 sont les suivantes :

- Augmentation des fonctionnaires enseignants et enseignants-chercheurs sous l'effet des campagnes d'emplois 2023 et 2024. L'année universitaire 2022-2023 a constitué un creux en raison d'un nombre important de départs en mobilité/retraite en juin 2021. Outre le renouvellement de ces postes à la rentrée 2023, le développement de l'alternance et de la formation continue générateur de ressources propres nécessite d'être accompagné et soutenu dans les campagnes d'emploi. Cette évolution nous amène à reprendre une politique d'emploi plus dynamique cette année ;
- Stabilité des fonctionnaires BIATSS grâce à l'ouverture de nombreux concours à la campagne 2024. Depuis deux ans, l'établissement constate en effet une diminution du nombre de titulaires sans volonté de sa part, comme en témoigne les nombreux appels sur listes complémentaires. Cela s'explique par l'important *turnover*, les recrutements au fil de l'eau qui visent à remplacer les sortants sont plus fréquemment qu'auparavant des contractuels ;
- Légère augmentation des contractuels enseignants et enseignants chercheurs sous l'effet notamment des créations de chaires de professeur junior et de contractuels doctorants financés par la LPR ;
- Augmentation significative des contractuels BIATSS sous l'effet de la campagne d'emplois 2024, avec l'objectif de recrutement de 10 apprentis supplémentaires à la rentrée prochaine. Des créations de poste sont aussi destinées à gérer et soutenir la croissance de l'activité et des recettes sur la formation continue et l'alternance.

Au-delà de ces évolutions, l'établissement corrige également certaines pratiques RH dans la codification du plafond d'emplois des agents contractuels ayant induit jusqu'alors d'importantes sous-consommations du plafond Etat et des dépenses croissantes sur le plafond établissement. Ainsi, indépendamment des variations en volume décrites auparavant, le BI 2024 acte le choix de modifier la comptabilisation d'une partie de ses contractuels permanents BIATSS et enseignants du plafond établissement vers le plafond Etat

1.2. Tableau des autorisations budgétaires



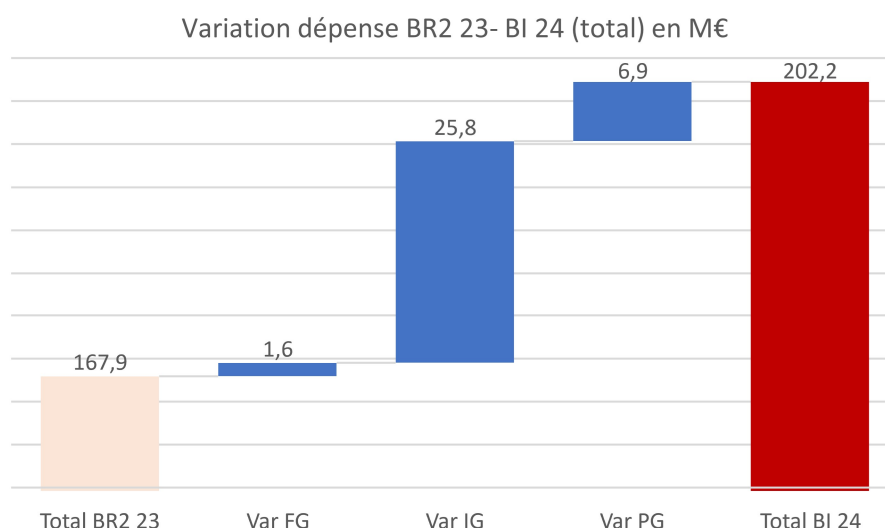
Le tableau présenté au vote du conseil d'administration présente les autorisations à engager les dépenses et recouvrer les recettes attendues pour l'exercice 2023. La notion de solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes encaissées (RE) et les crédits de paiement (CP) de l'année, soit à la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires. Elle constitue à ce titre un solde primaire de la variation de trésorerie, excluant les opérations de trésorerie non budgétaires.

Quelques notions

- Le **solde budgétaire** correspond à la différence entre les recettes encaissées (RE) et les crédits de paiements (CP).
- Calcul** : encaissements - crédits de paiements
- **Autorisation d'engagement (AE)** : constitue le plafond voté par l'organe délibérant et qui détermine la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice. Elle constitue le point d'entrée de la dépense et permet le pilotage des crédits de paiement.
- Crédit de paiement (CP)** : constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées sur l'exercice.

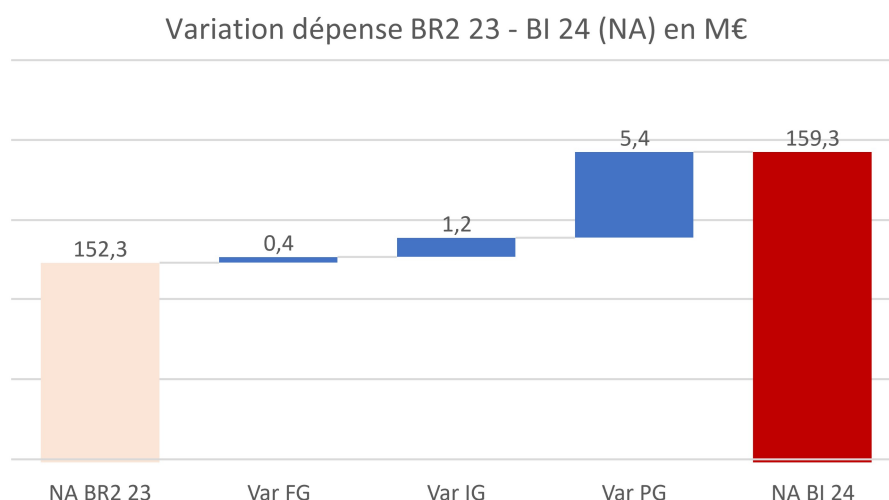
1.2.1. Dépenses

N.B. les évolutions sont présentées par rapport au dernier acte voté (BR2 2023).



Les crédits de paiement inscrits au budget 2024 sont en augmentation de 20,4%, majoritairement au titre des dépenses d'investissement (IG : investissement ; PG : personnel ; FG : fonctionnement).

1.2.1.1 Crédit hors conventions (non affecté ou « NA »)



Hors conventions, l'évolution des dotations de l'établissement est globalement limitée en fonctionnement (FG) mais conséquente en masse salariale (PG) en raison du poids des mesures nationales et des dynamiques de rattrapage des années 2022 et 2023.

Fonctionnement (16,7 M€, + 372 k€ par rapport au BR2)

Les crédits de fonctionnement connaissent une croissance mesurée de 2,27% par rapport au BR2, qui avait lui-même acté la réduction de la prévision de dépense par rapport aux BI et BR1 2023 (pour mémoire, annulation de près de 1,5 M€ de crédits sans emploi). Ainsi, la budgétisation 2024 correspond à la volonté pour l'établissement de mieux tenir compte des exécutions des années passées dans le calibrage de ses enveloppes.

Dont services centraux (12,3 M€)

Pour les services centraux, les crédits de fonctionnement en NA comportent principalement des dépenses relatives aux fluides (22,5%), à l'entretien/réparation/maintenance (11,9%) ainsi qu'aux diverses licences informatiques (10,9%) et aux prestations extérieures diverses (gardiennage, nettoyage et informatique, pour 10,2%).

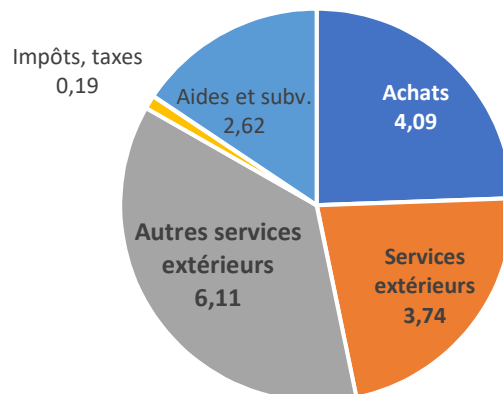
Dont composantes de formation (2,4 M€)

Les dotations (2,4 M€) correspondent en priorité aux frais de missions et déplacement (38,5%), à 10,2% aux conventions de reversement et à 10% aux frais de publicité et communication.

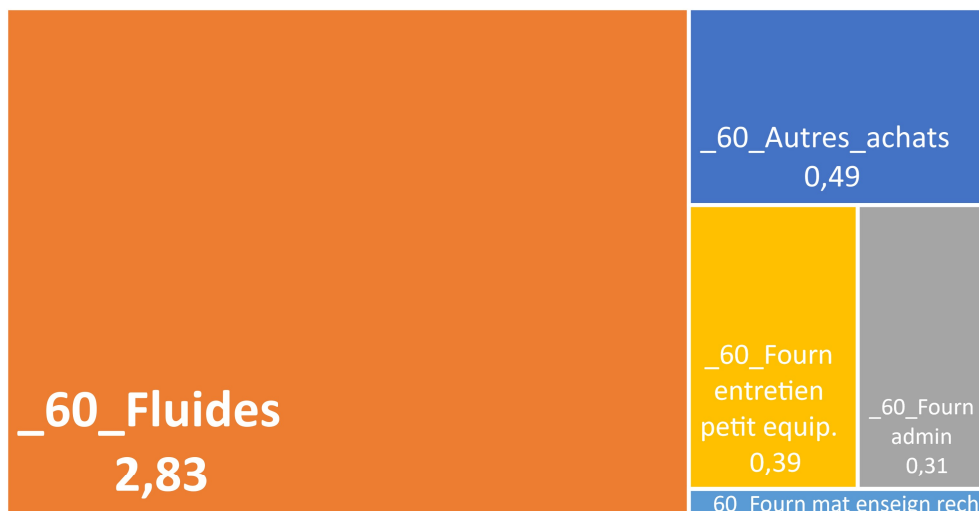
Dont recherche (2 M€)

Pour les acteurs de la recherche, les enveloppes votées au BI 2024 concernent des frais de déplacement, missions et réception (68%), des frais d'adhésion (8,5%), des achats de documentation technique (5,49%) ou encore des achats d'études et de prestations de services (4%).

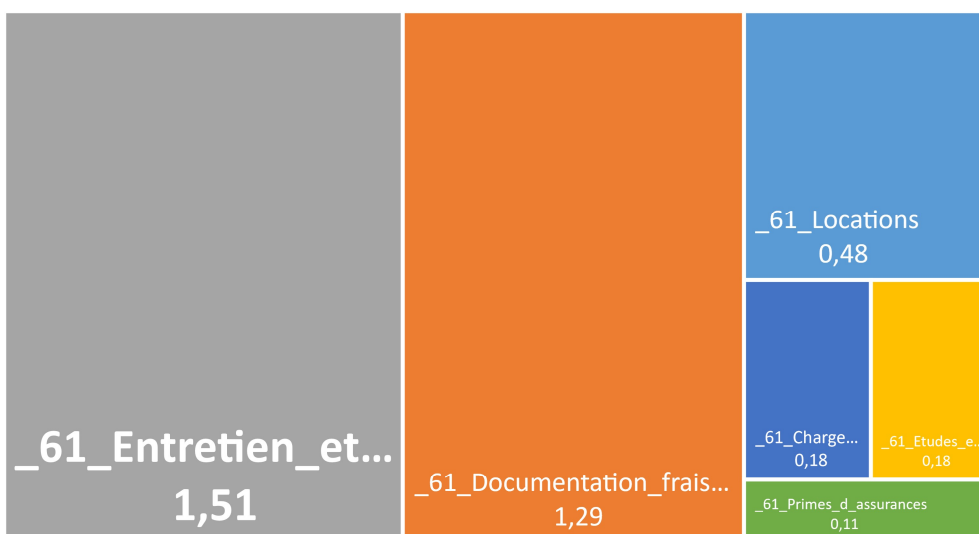
Fonctionnement (NA) par nature comptable en M€



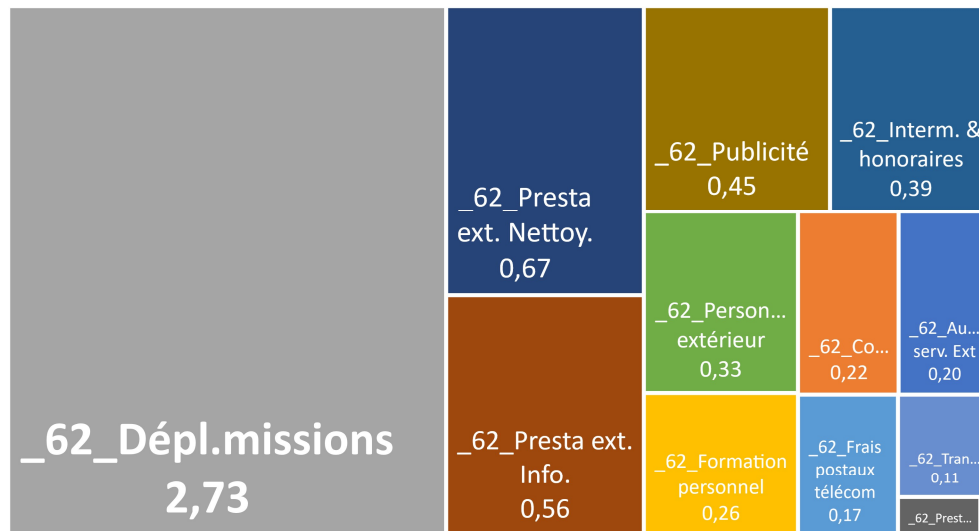
Achats par nature de dépense (NA) en M€



Services extérieurs par nature de dépense (NA) en M€



Autres services extérieurs par nature de dépense (NA) en M€



Crédits de personnel (136,1M€, + 5,4 M€ par rapport au BR2)

Les crédits de personnel hors convention varient principalement sous l'effet conjugué des principaux facteurs suivants :

- Extension en année pleine (EAP) de la campagne d'emploi 2023 et des recrutements sur projet pour **1,29 M€** intégrant notamment des contrats doctoraux supplémentaires dans le cadre de la LPR, des chaires de professeur junior, des BIATSS au SSU dans le cadre de la transformation en SSE, des BIATSS sur les crédits du dialogue de performance, des recrutements au fil de l'eau sur projets, etc.
- Campagne d'emplois 2024 à **705 k€** intégrant la création de **34 concours pour les personnels BIATSS**, le recrutement de **10 apprentis**, la campagne EC pour soutenir les activités ;
- Glissement vieillissement technicité (GVT) à **945 k€** ;
- Mesures générales et catégorielles 2023 et 2024 pour **2,11 M€** intégrant notamment l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 ainsi que l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024, remboursement transport...
- EAP et projection sur la base des pré-notifications SCSP des revalorisations indemnitaires (RIPEC, RIFSEP, PES enseignants second degré) pour **846 k€**

Quelques notions

- Le **GVT** est la part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent. Il se décline en trois composantes :
- **L'effet glissement** : c'est l'impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé que l'ensemble des personnels d'un établissement. L'effet des entrants est donc en

général négatif sur l'évolution générale de la masse salariale. Le signe de l'effet des sortants est moins évident car les sortants ne sont pas forcément des personnes plus qualifiées et/ou plus âgées et donc mieux rémunérées ;

- **L'effet vieillesse** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de salaire, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire ;
- **L'effet technicité** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles. Ces changements sont en général validés suite à un concours ou un examen professionnel.

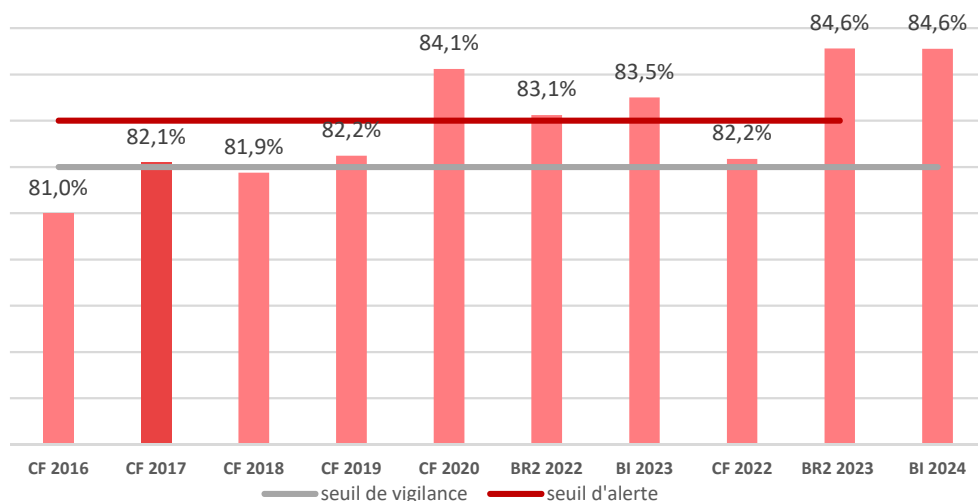
Le taux de rigidité des dépenses

Quelques notions

- **Ce taux de saturation mesure le poids des charges les plus rigides** difficilement compressibles (dépenses de personnel inscrites au tableau 6) par rapport aux recettes encaissables. Dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, ce ratio de rigidité a une dimension essentielle puisqu'il évalue les marges de manœuvre. Le poids relatif des dépenses de personnel dans les ressources encaissables, ainsi que son évolution, sont significatifs. Plus le ratio augmente, moins l'établissement dispose de marge de manœuvre.

Calcul : dépenses de personnel / produits encaissables

Dépenses de personnel / produits encaissables



Le ratio dépenses de personnel / produits encaissables s'élève à 84,6 % au BI 2024. Afin de permettre l'analyse pluriannuelle, en réintégrant les dépenses du compte 633 (transférées en fonctionnement depuis le BR2 2018), ce taux serait à 85,6 % pour 2024 (82,2 % pour le CF 2022, 83,3 % avec la réintégration du compte 633 et 84,6 % au titre du BR2 2023, 85,6 % avec réintégration du compte 633). Il constitue ainsi un **élément de vigilance** du fait de la tendance à la hausse constatée.

L'augmentation du *ratio* sur 2024 provient de l'ensemble des mesures présentées supra, effets notamment des mesures du rendez-vous salarial, de la mise en œuvre de la LPR, des effets de rattrapage sur les campagnes EC et BIATSS (affaïssement du taux au CF 2022), etc.

Investissement (6 M€, +1,2 M€ par rapport au BR2)

L'enveloppe d'investissement hors opérations immobilières est en augmentation par rapport au BR2 2023 au titre des dépenses informatiques (+ 381 k€), des petits travaux (+ 331 k€) et des autres dépenses d'investissement (+486 k€).

Dont services centraux (5,1 M€)

Pour les services centraux, les crédits de fonctionnement en NA concernent principalement l'achat de matériel informatique (1,7 M€), l'entretien/maintenance (1,46 M€) et les petits travaux (0,8 M€).

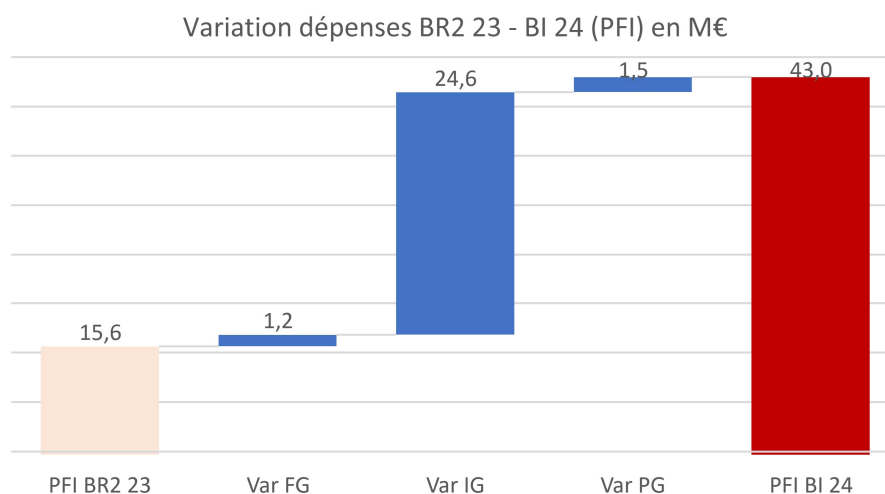
Dont composantes de formation (820 k€)

Les enveloppes d'investissement concernent majoritairement cette année la participation de l'IUT au développement du Hub d'Innovation Digitale (DIH) du laboratoire DISP (370 k€) ainsi que des opérations d'aménagement ou de rénovation d'équipements pédagogiques (345 k€).

Dont recherche (131 k€)

Pour les acteurs de la recherche, les enveloppes votées au BI 2024 concernent pour l'essentiel de petit matériel informatique.

1.2.1.2 Crédits sur conventions



Comme expliqué précédemment, la dépense est principalement en hausse du fait des dépenses liées aux opérations immobilières, au premier rang desquelles La Ruche.

Fonctionnement (5 M€, +1,18 M€ par rapport au BR2 2023) :

Les crédits relatifs aux conventions sont en hausse par rapport au BR2, dont 740 k€ de crédits supplémentaires au titre de nouvelles conventions recherche. Le reste de la hausse procède surtout de reprogrammations inscrites en regard des déprogrammations réalisées fin 2023 (200 k€).

Dont services centraux (1,5 M€)

Les dépenses sur conventions des services centraux concernent, pour 1,3 M€, les dispositifs de mobilité internationale, qu'il s'agisse pour 1,3 M€ du versement de bourses diverses (ERASMUS, universités étrangères, UFA...) ou, pour 97 k€ des dépenses induites par ces projets (frais de missions...).

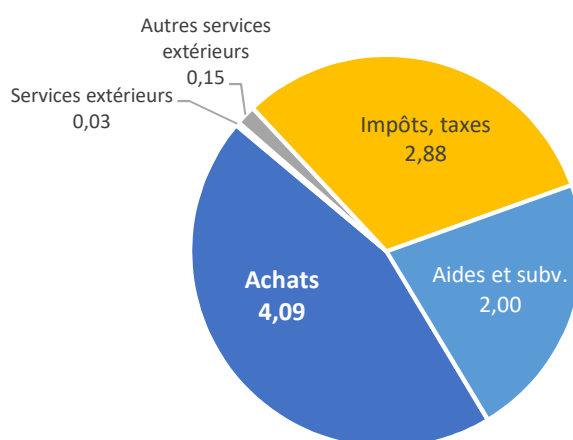
Dont composantes de formation (486 k€)

Les composantes de formation engagent majoritairement des dépenses au titre de déplacements et missions (293 k€) et de reversement à des partenaires (121 k€). Les conventions de formation de l'IUT avec des partenaires européens forment plus de la moitié des enveloppes inscrites au BI 2024.

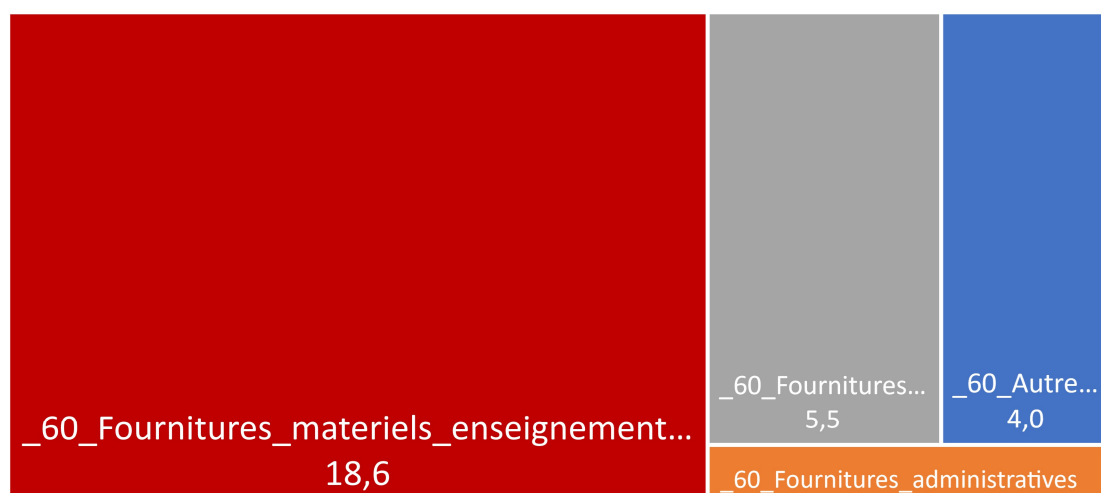
Dont recherche (3,1 M€)

Les conventions de recherche engagent une part importante au titre des missions et frais de déplacement (2,1 M€), des reversements à des partenaires (554 k€) et dans une moindre mesure de personnel mis à disposition de l'établissement (277 k€).

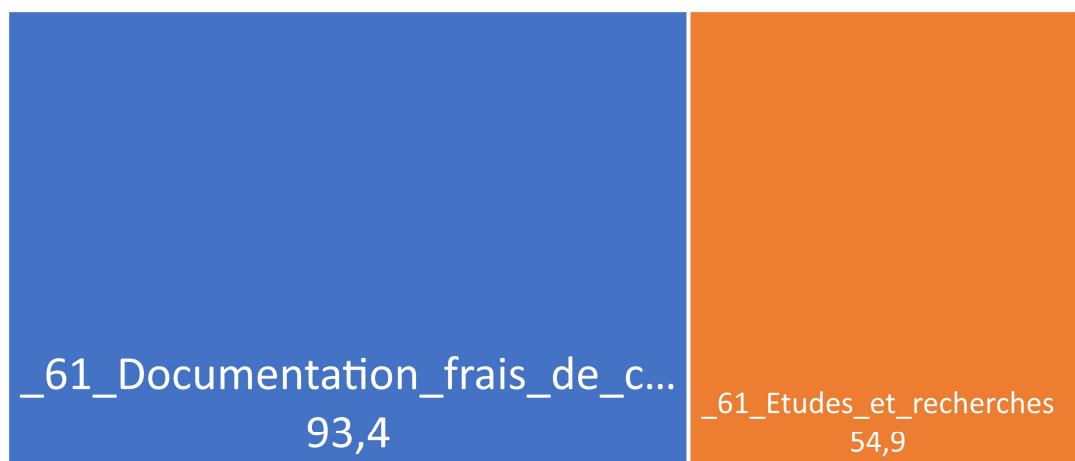
Fonctionnement (convention) par nature comptable en M€



Achats (conventions) par nature de dépense en k€



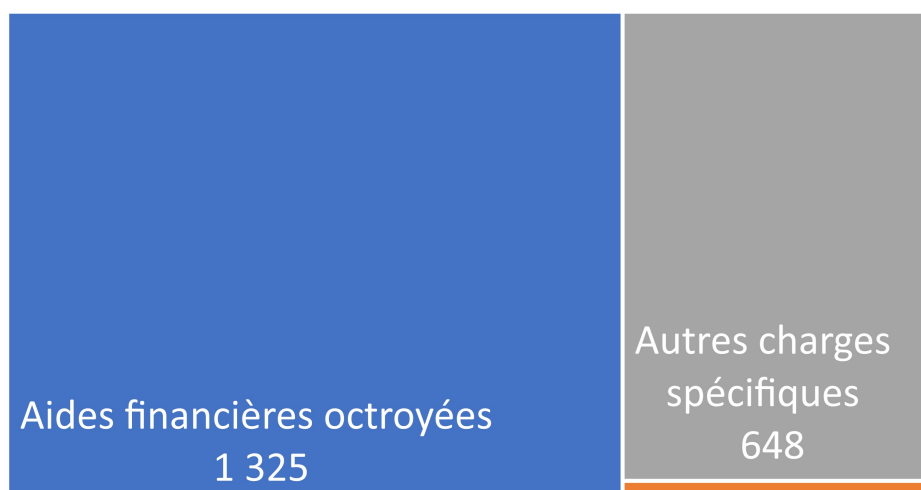
Services extérieurs (conventions) par nature de dépense en k€



Autres services extérieurs (convention) par nature de dépense en k€



Charges spécifiques, aides et subv. (conventions) en k€



Crédits de personnel (4,9 M€, +1,5 M€ par rapport au BR2 2023) :

Les crédits relatifs aux conventions sont en hausse par rapport au BR2, dont 1 M€ de crédits supplémentaires au titre de nouvelles conventions recherche. Le reste de la hausse procède de reprogrammations (+527 k€) inscrites en regard des déprogrammations réalisées fin 2023.

Dont services centraux (549 k€)

Les dépenses de personnel sur conventions des services centraux concernent, pour moitié un projet CURSUS-plus et des conventions internationales.

Dont composantes de formation (369 k€)

Les composantes de formation engagent majoritairement des dépenses au titre de conventions de formation avec des collectivités territoriales (236 k€), de projets d'appui à la recherche interdisciplinaire et transversale dans le cadre de projets européens (74 k€) et de conventions de formation de l'institut de formation syndicale conclus avec le ministère du travail (57 k€).

Dont recherche (3,9 M€)

Principal poste de dépense sur convention, les projets de recherche comprennent 0,5 M€ de reprogrammations, 2,4 M€ de dépenses sur conventions en cours et 1 M€ de crédits prévus au titre de nouvelles conventions.

Investissement (33 M€, +24,6 M€ par rapport au BR2 2023) :

Les dépenses d'investissement sur convention représentent le second poste de dépense du budget initial 2024 derrière la masse salariale. La hausse considérable de l'enveloppe est liée à la mise en œuvre de la troisième phase du chantier de construction de la Ruche (+ 24,9 M€) ainsi qu'aux opérations de destruction du bâtiment L du campus PDA (+ 2 M€). Les conventions hors opérations immobilières représentent quant à elle une hausse de 754 k€.

Dont services centraux (32 M€)

Les dépenses d'investissement sur conventions des services centraux concernent en 2024 La Ruche (28,6 M€), la destruction du bâtiment L (2 M€) ainsi que des opérations du plan de relance (655 k€).

Dont composantes de formation (14 k€)

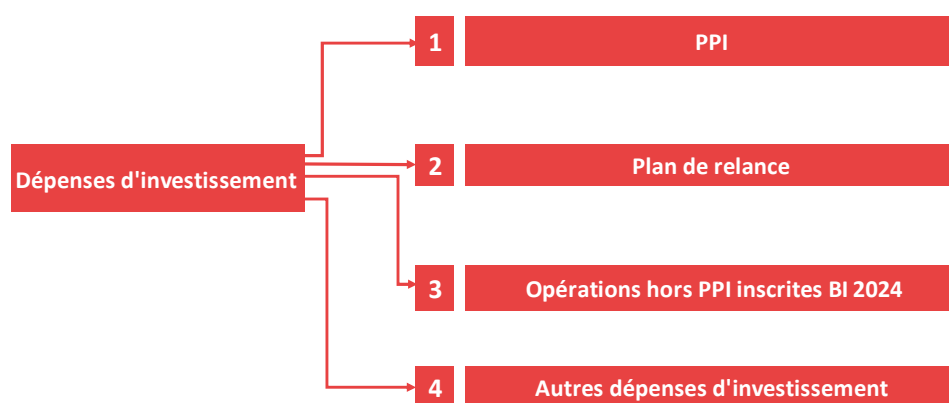
Les composantes de formation engagent peu de dépenses d'investissement au titre des conventions d'enseignement. Les achats relèvent d'équipements audiovisuels, informatique ou de mobilier pédagogique.

Dont recherche (972 k€)

Les projets de recherche comprennent en 2024 un montant important d'investissement en vue d'accompagner le développement du Hub d'Innovation Digitale (DIH) de l'établissement (603 k€), porté par le laboratoire DISP.

On distingue au sein des dépenses d'investissement trois grandes catégories :

- Les **projets immobiliers pluriannuels**, parmi lesquels :
 - o Celles relevant du PPI, bénéficiant d'un financement extérieur partiel ;
 - o Celles relevant du plan de relance, intégralement financées ;
- Les **projets immobiliers d'exécution annuelle**, autofinancées par l'établissement ;
- Les **autres dépenses** (achats informatiques, immobilisations diverses).



Le périmètre du PPI pour le BI 2024

D'après le guide d'analyse des fonds de roulement du ministère, notre établissement doit être en mesure de justifier l'engagement de l'opération ou un commencement d'exécution pour pouvoir l'inscrire formellement dans un PPI.

PPI		
Opération n°	Nature	Coût total opération
1	900070LC- Learning Center LA RUCHE	56 208 877 €
2	900070BU-Bib Univ Provisoire	3 526 696 €
3	900070PA-aménagements paysagers PDA	235 000 €
4	900070LM-Bâtiment L (modulaires)	2 850 000 €
5	900070PG - PLAN GUIDE SPSI	200 000 €
6	900070DL - DEMOLITION L	2 000 000 €
TOTAL PPI		65 020 573 €

Les opérations figurant ci-dessus feront l'objet de dépenses en 2024. Elles correspondent aux projets pluriannuels en cours les plus structurants en matière immobilière. Le montant affiché ici est le coût total de l'opération ; les dépenses et recettes inscrites au budget 2024 et pour les années suivantes sont détaillées dans les tableaux 9bis des opérations pluriannuelles.

Le plan de relance

Plan de relance		
Opération n°	Nature	Coût total opération
5	PRELANCEPHO - Panneaux photovoltaïques	654 756 €
TOTAL Plan de relance		654 756 €

Le plan de relance est traité depuis 2022, comme un financement fléché de l'investissement par l'Etat et fait l'objet d'un financement à 100%. L'opération inscrite en 2024 est la dernière de l'ensemble des chantiers réalisés dans ce cadre.

Autres opérations inscrites au BI 2024 (hors tableaux 9, 9bis et 10)

Autres opérations inscrites BI 2024

Opération n°	Nature	Coût total opération
8	900070LUM- Eclairage général	142 635 €
9	900070DT-DTA sols	140 000 €
10	900070PR-Parking Ruche	377 125 €
11	900070PE-Structures Pétroff	173 000 €
TOTAL Projets		832 760 €

Certaines opérations d'investissement correspondent à des besoins importants de l'établissement mais ne peuvent pour autant être formellement inscrites au PPI, soit qu'elles ne correspondent pas à des projets stratégiques pour l'ensemble de l'établissement (DTA sols, éclairage général...), soit qu'elles ne soient pas pluriannuelles.

Autres dépenses d'investissement

Elles comprennent, en 2024, les achats informatiques et les petites immobilisations, ainsi qu'une partie des dépenses du schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN), désormais totalement intégré dans une nouvelle structuration budgétaire déclinée en programmes d'action. Le tableau ci-dessous en présente les axes principaux :

Autres dépenses d'investissement: focus DSI

Programme	Nature	Enveloppe 2024
P04	Services numériques sur le campus	245 000 €
P05	Equipement et aménagement numérique des espaces	1 138 588 €
P06	Simplification, pilotage et dématérialisation	114 299 €
P09	Infrastructures, réseaux et socle technique	590 000 €
P10	Evolutions de l'existant	54 000 €
P11	Autres dépenses contraintes	3 000 €
TOTAL DSI		2 144 887 €

1.2.2. Recettes

Quelques notions

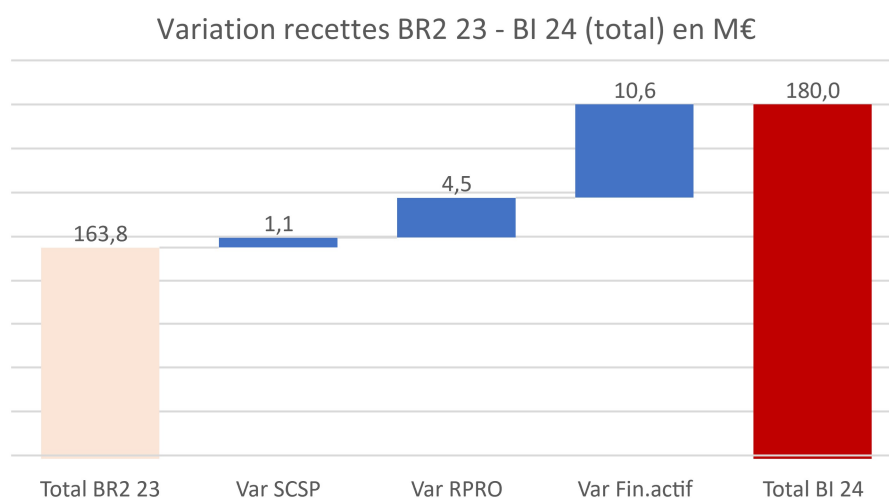
- Les recettes, qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée, sont **globalisées** par principe. A titre d'exception, les recettes **fléchées** permettent de suivre précisément les opérations.

Le **fléchage de certaines recettes** relève du choix de l'établissement. Le principal intérêt est de mettre en évidence l'impact de certaines opérations significatives et soumises à des aléas susceptibles d'expliquer d'importantes variations de trésorerie.

A ce titre, il a été choisi de suivre en 2024 :

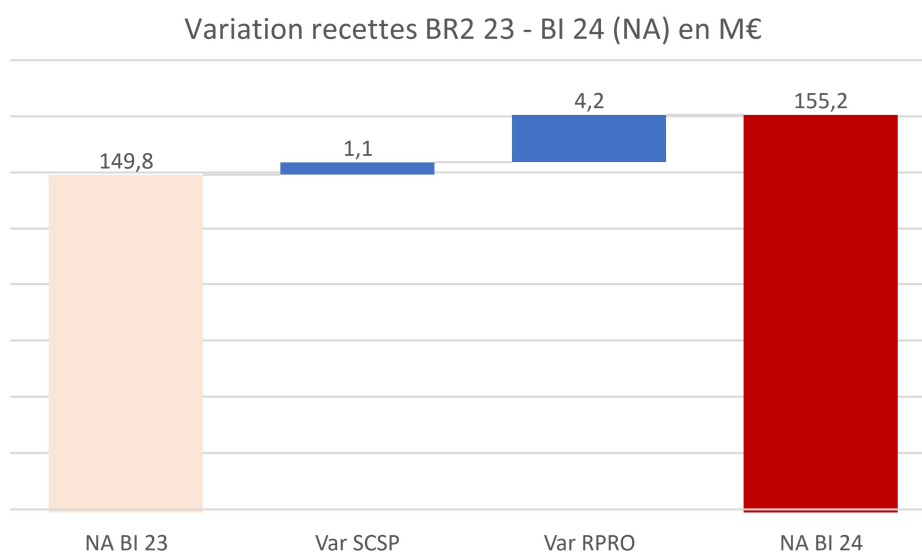
- Plusieurs opérations d'investissement :
 - La Ruche ;
 - Le plan de relance ;
 - L'installation de bâtiments modulaires sur le campus PDA ;
 - La destruction du bâtiment L sur le campus PDA ;
- Plusieurs conventions mises en œuvre par l'IUT avec le concours de la Commission Européenne : SHYFTE, ERASMUS + Sunspace.

Par différence, le reste des recettes est considéré comme globalisé.



Le BI 2024 enregistre une hausse marquée de 9,9% des recettes inscrites par rapport au BR2 2023 en raison du déblocage des financements attendus au titre des grandes opérations immobilières de l'établissement (La Ruche notamment), mais aussi en raison d'un dynamisme assez marqué des recettes propres d'activité (+15,6%) fortement porté par le développement des recettes de l'apprentissage. L'augmentation, enfin, de la SCSP (+0,9%), permet de porter le total des recettes à 180 M€.

1.2.2.1 Recettes hors conventions (non affecté ou NA)



Subvention pour charge de service public (130,7 M€, + 1,12 M€ par rapport au BR2 23)

N.B : Le montant de subvention pour charge de service public affiché en tableau n° 3 des recettes par origine, comprend :

- la **pré-notification adressée à l'établissement pour l'année 2024**, d'un montant de **130,4 M€** (détail ci-dessous) :

	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR2 2022	CF 2022	BR2 2023	BI 2024
	Notification finale 12/12/2019	Notification 2020 au 16/09/2020	Notification 2021 finale 15/12/2021	notification 2022 au 12/07/2022	notification 2022 finale au 21/12/2023	Notification intermédiaire + prévision ULL2	pré-notification nov23
Crédits de masse salariale	108 796 993 €	109 690 312 €	112 916 418 €	114 970 339 €	114 911 321 €	118 925 153 €	120 345 455 €
masse salariale	108 692 732 €	109 111 837 €	111 660 473 €	114 136 610 €	113 686 376 €	117 526 569 €	119 755 160 €
complément estimé au titre rdv salarial						423 000 €	
contrats doctoraux			40 941 €	152 010 €	162 659 €	368 929 €	368 226 €
actions spécifiques	104 261 €	578 475 €	1 215 004 €	681 719 €	1 062 286 €	606 655 €	222 069 €
Crédits de fonctionnement	10 910 590 €	10 152 124 €	10 351 850 €	10 258 875 €	14 296 184 €	10 361 631 €	10 106 828 €
Fonctionnement	8 714 261 €	7 904 509 €	8 079 138 €	8 063 022 €	8 063 022 €	8 063 615 €	7 859 556 €
Compensation des exonérations de droits d'inscriptions	1 614 460 €	1 694 763 €	1 694 763 €	1 724 299 €	1 724 299 €	1 682 361 €	1 682 361 €
actions spécifiques	481 869 €	502 852 €	477 949 €	321 554 €	1 258 863 €	385 655 €	464 911 €
Opérations immobilières	100 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	3 250 000 €	230 000 €	100 000 €
Autres Mise en réserve -	840 673 €						
TOTAL	118 896 910 €	119 842 436 €	123 268 268 €	125 229 214 €	129 207 505 €	129 286 784 €	130 452 283 €

- la **prévision de recette contractualisée** avec le ministère au titre du **dispositif LYSIERE²**, qui est imputé comme de la SCSP, d'un montant de **304 k€**.

Recettes propres d'activité (RPRO dans le graphique)

La hausse des recettes propres d'activités hors conventions s'établit à **4,2 M€**. Elle provient principalement d'une hausse des recettes de **formation continue et d'apprentissage** (+3,4 M€), selon les facteurs suivants :

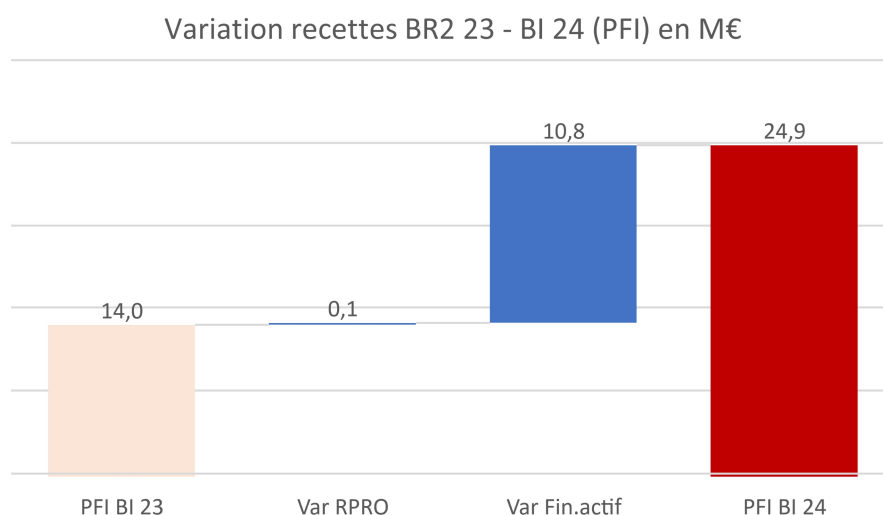
- Fort **développement des recettes du CFA** Lyon II : +1,9 M€ ;
- Augmentation de la recette **FORMASUP** : +0,7 M€ ;
- **Dynamisme** de la **formation continue** : +0,7 M€.

Les « **autres recettes** » augmentent également (0,7 M€) :

- +325 k€ pour la faculté de droit, en raison notamment de la mise en œuvre des nouvelles conditions de refacturation des charges administratives auprès de l'UCLY ;
- +96 k€ pour le CIEF, en raison du développement de formations à la carte pour les universités partenaires et hausse des effectifs étudiants ;
- +90 k€ pour l'UFR ASSP (dynamisme des conventions de partenariat) ;
- +96 k€ pour le SUAPS (développement des mises à disposition des installations sportives universitaires, ISU) ;
- +73 k€ pour l'institut de Psychologie : frais UCLY également.

On notera toutefois que le développement de ces recettes **permet d'absorber des diminutions globales de 480 k€ sur les financements Région** hors convention (- 338 k€), sur la taxe d'apprentissage (-124 k€) et de façon plus marginale, sur les autres subventions (-15 k€).

1.2.2.2 Recettes sur conventions



De façon générale, l'augmentation des recettes sur convention provient en 2024 presque exclusivement du financement de l'investissement. **Sans les**

reprogrammations de recette 2023 (+ 703 k€), les recettes propres d'activité connaîtraient une contraction de 400 k€.

Recettes propres d'activité (RPRO : 9,2 M€, + 0,12 M€ par rapport au BR2 2023)

Les recettes propres sur convention sont globalement stables (+ 1,3%). Cela provient de deux tendances de sens contraire.

Certaines recettes sont en effet en **augmentation** de **1,2 M€** par rapport au BR2 2023 :

- **Subventions européennes** : + 500 k€, augmentation portée par les nouvelles conventions recherche, alors même que les conventions internationales et de formation enregistrent toute un léger recul auprès de ce financeur ;
- **Subventions Région** : +264 k€ (convention de recherche sans dépenses en 2023) ;
- **Contrats et prestations de recherche** : + 248 k€ au titre de nouveaux contrats de collaborations et de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) ;

D'autres recettes enregistrent en revanche une **baisse de 1,1 M€** par rapport au BR2 2023 :

- **Autres subventions publiques** : -466 k€ en raison du rythme pluriannuel de versement des conventions en cours d'exécution ;
- **ANR hors investissements d'avenir** : -440 k€, tenant également au rythme de versement des conventions en cours d'exécution ;
- **Autres recettes** : -120 k€ lié à l'achèvement de certaines conventions en 2023 ;
- **Formation continue** : -113 k€ pour la même raison.

Les recettes reprogrammées au titre de 2023 s'élèvent à 700 k€. Sans ces reprogrammations, le montant global des recettes de convention enregistrerait une légère baisse par rapport au BR 2023 (-400 k€).

Financement de l'investissement (15,6 M€, +10,8 M€ par rapport au BR2 23)

Le **financement de l'actif par l'Etat** enregistre une baisse par rapport au BR2 2023 (- 414 k€) en raison du volant des opérations financées :

Financement de l'actif (encaissements)	BR2 2023	BI 2024
La Ruche Etat	1 577 042 €	3 820 712 €
Modulaires Etat	3 100 000 €	
Plan de relance	157 818 €	
Destruction du bâtiment L Etat		600 000 €
Ss-total Financement actif Etat	4 834 860 €	4 420 712 €

Le **financement de l'actif par les tiers autres que l'Etat** connaît en revanche une hausse de 11,2 M€ résultant du financement de l'opération La Ruche par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que des crédits versés par la Métropole au titre de la destruction du bâtiment L :

Financement de l'actif (encaissements)	BR2 2023	BI 2024
La Ruche Région		10 730 802 €
Destruction L Métropole		490 000 €
Sous-total Financement actif tiers	- €	11 220 802 €

1.3. Dépenses par destination et recettes par origine



Le premier tableau (dépenses) ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires. Il croise l'axe « nature » en enveloppes de dépenses avec l'axe « destination » propre à l'organisme et à son activité. En complément du tableau des autorisations budgétaires, il permet donc à l'ordonnateur de présenter la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme selon une nomenclature qui traduit son activité.

Le deuxième tableau (recettes) ventile par origine les recettes prévues au tableau des autorisations budgétaires. Il croise l'axe « Nature » avec l'axe « Origine » propre à l'organisme et à son activité. Il permet à l'ordonnateur de présenter la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme ou la structure de son financement selon une nomenclature qui traduit son activité.

Les écarts sont présentés par rapport au dernier acte voté (BR2 2023).

1.3.1. Dépenses par destination

1.3.1.1 Crédits de personnel

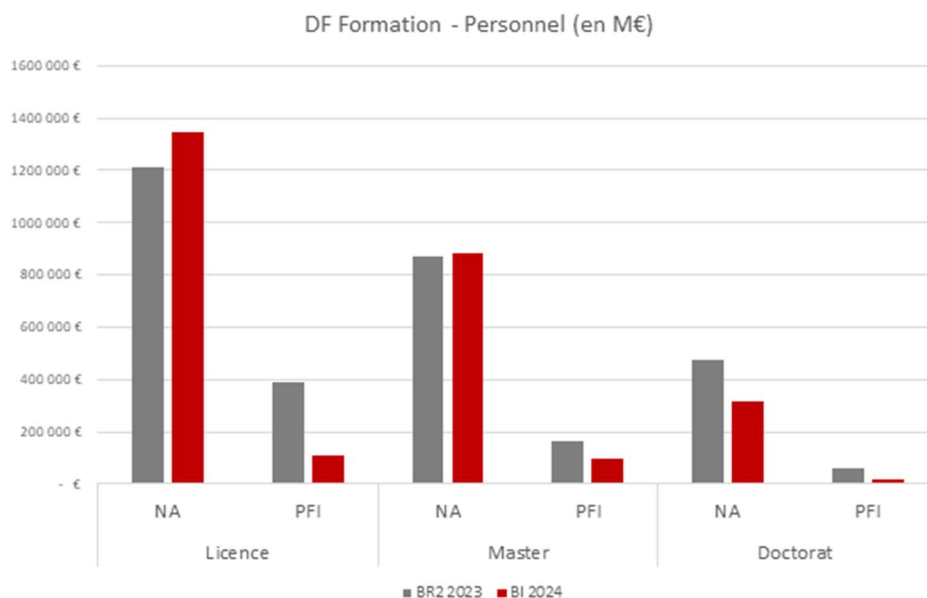
- **Les dépenses de personnel** : il s'agit des rémunérations principales versées aux agents de l'établissement, des rémunérations accessoires, des prestations sociales obligatoires ainsi que des cotisations patronales qui leur sont liées.

Masse salariale État : il s'agit des crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies.

Masse salariale sur ressources propres : il s'agit de toutes les autres charges de personnels hors masse salariale Etat : contrats de recherche, vacations, jury de concours...

Domaine FORMATION

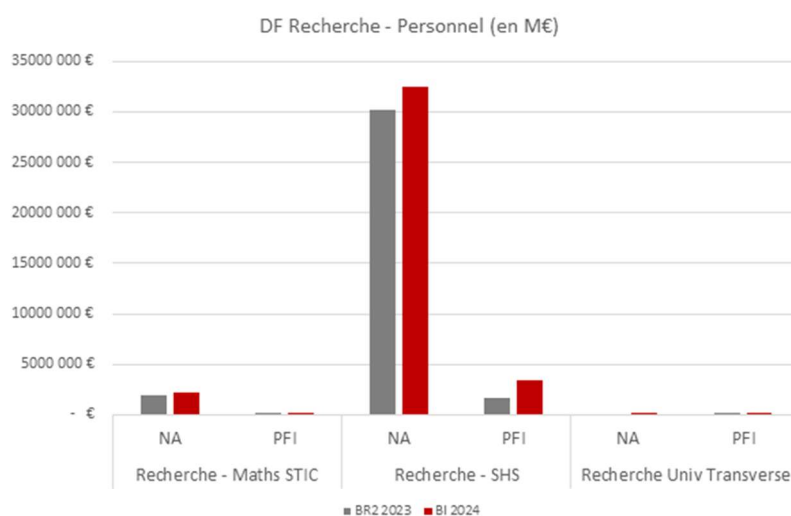
Personnel (+1 M€ NA ; + 78 k€ conventions)



Le domaine fonctionnel **Formation**, pour les crédits de **masse salariale**, enregistre une hausse globale de 1,1 M€, principalement sur le NA. Si la licence représente toujours au moins 60% de la dépense, la part relative des dépenses pour les masters et doctorat est en légère augmentation.

Domaine RECHERCHE

Personnel (+ 2,6 M€ NA ; +1,5 M€ PFI)

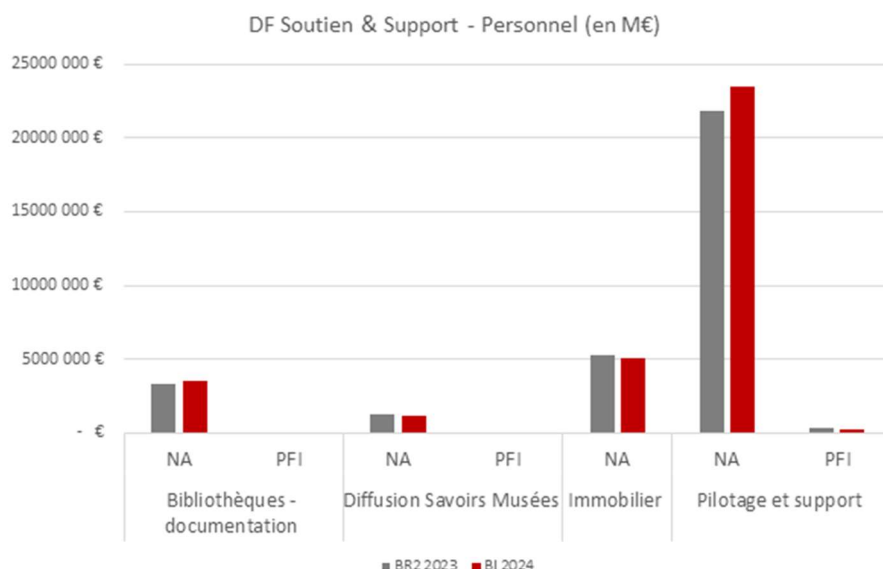


Le domaine fonctionnel **Recherche**, pour les crédits de **personnel**, est en hausse de 4,1 M€. Par comparaison avec le domaine formation, les conventions forment plus

du tiers de l'augmentation (reprogrammations 2023 et échéances pluriannuelles 2024).

Domaine SOUTIEN & SUPPORT

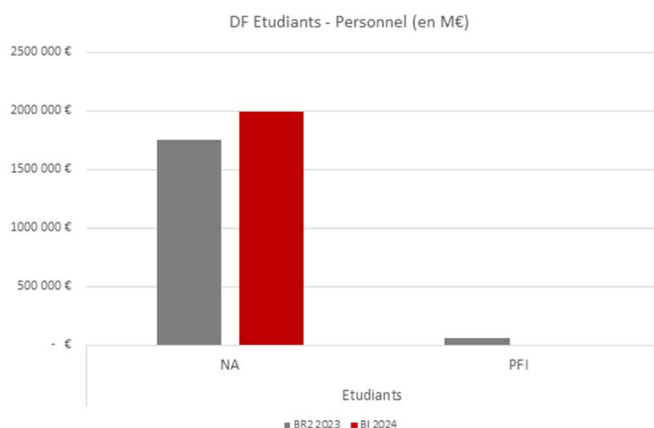
Personnel (+ 1,5 M€ NA, - 247 k€ conventions)



Le domaine fonctionnel **Support & Soutien**, pour les crédits de **personnel**, augmente principalement au titre des activités de pilotage et support, qui concentrent l'essentiel des personnels des services centraux. L'activité immobilier est en léger recul, notamment au titre des activités d'entretien nettoyage (- 103 k€) et de sécurité (-63 k€), après une année 2023 marquée par de nombreuses perturbations sur les deux campus.

Domaine ETUDIANTS

Personnel (+ 243 k€ NA ; - 57 k€ conventions)

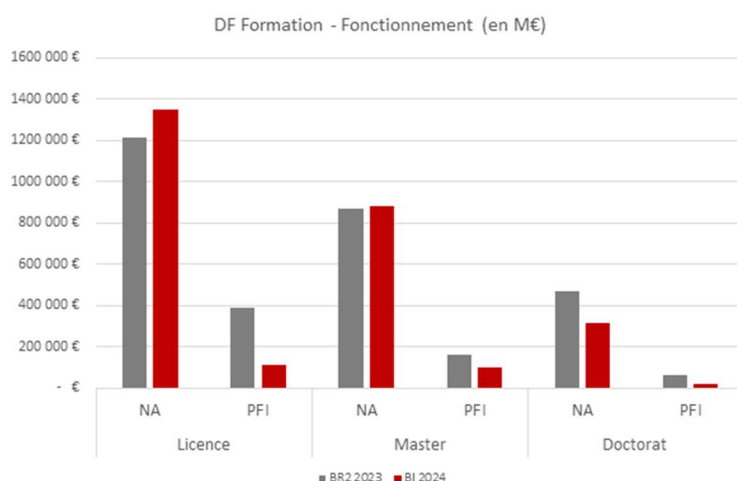


Le domaine fonctionnel **Etudiants**, pour les crédits de **personnel**, augmente hors conventions sur les activités sports étudiants, aides aux étudiants en situation de handicap, santé étudiante...

1.3.1.2 Crédits de fonctionnement

Domaine FORMATION

Fonctionnement (- 5,7 k€ NA ; - 384 k€ conventions)

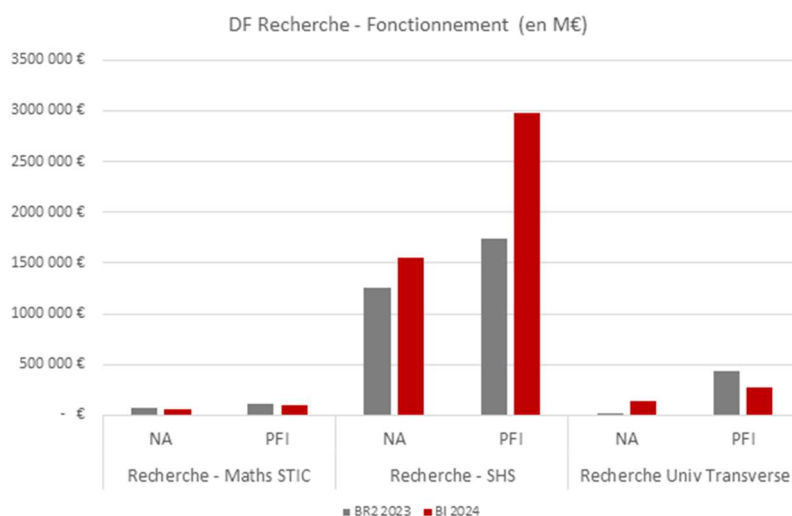


Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport au BR2 : En hausse pour les *licences* (+ 135 k€) et les *masters* (+ 14 k€), elles sont toutefois en recul sur les *doctorats* (- 155 k€).

Les dépenses sur convention enregistrent une légère baisse tenant principalement à une modification d'imputation : les dépenses de la Chaire de l'UFR de Science économique et gestion (SEG) sont désormais comptabilisées comme relevant d'activités de *valorisation en science humaines et sociales* (dépendant de l'activité de recherche).

Domaine RECHERCHE

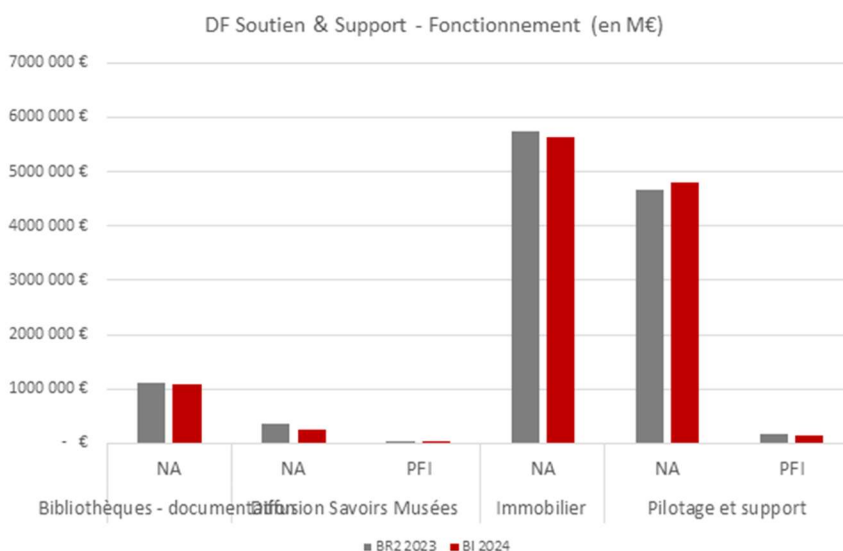
Fonctionnement (+ 398 k€ NA ; +1,1 M€ PFI)



Le domaine fonctionnel **Recherche**, pour les crédits de **fonctionnement**, est en hausse de 1,5 M€, principalement au titre des conventions de recherche et, dans une moindre mesure, des crédits positionnés en NA sur le DF Recherche - SHS.

Domaine SOUTIEN & SUPPORT

Fonctionnement (- 102 k€ NA ; - 6 k€ PFI)

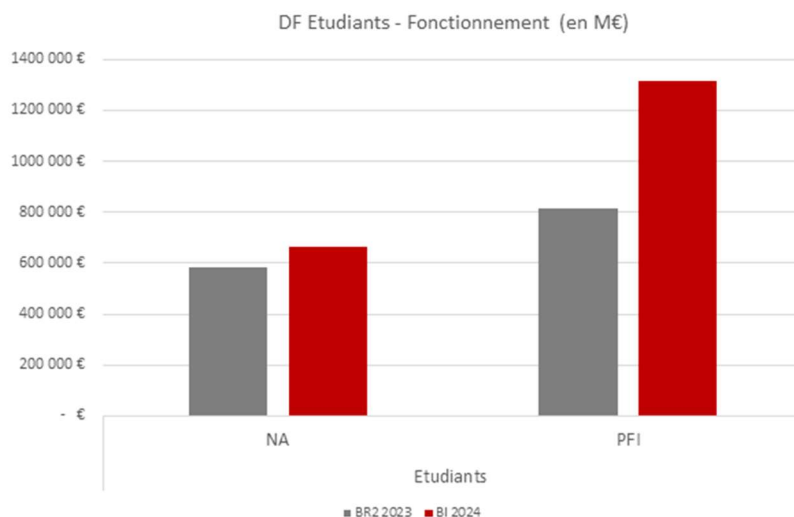


Le domaine fonctionnel **Support & Soutien**, pour les crédits de **fonctionnement**, est stable à - 108 k€ (-0,9 %) par rapport au BR2 2023. Cette stabilité provient de compensations entre certaines activités en légère baisse (*petits travaux et réparations, sécurité, communication*) et d'autres en légère hausse (*gestion des SI*).

et du numérique, gestion de la formation ou encore fonctionnement courant dans le domaine immobilier).

Domaine ETUDIANTS

Fonctionnement (+82 k€ NA ; + 500 k€ PFI)

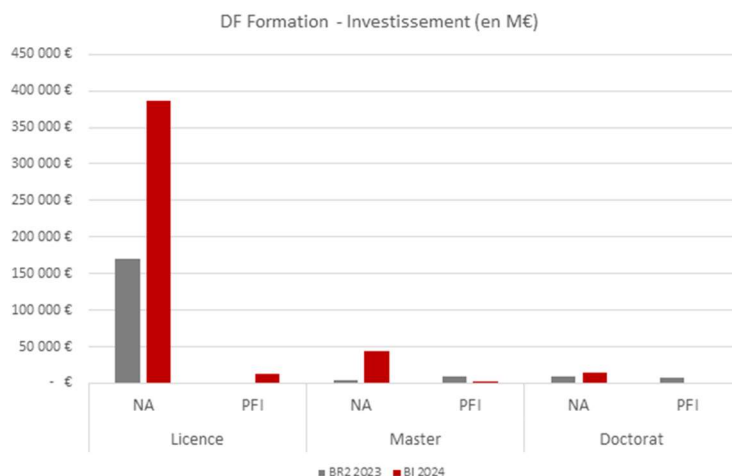


Le domaine fonctionnel **Etudiants**, pour les crédits de **fonctionnement**, est en hausse hors conventions au titre des activités de santé étudiante, d'aides aux étudiants en situation de handicap ainsi que de subventions aux associations étudiantes. Sur conventions, la hausse de 500 k€ concerne la mobilité internationale.

1.3.1.3 Crédits d'investissement

Domaine FORMATION

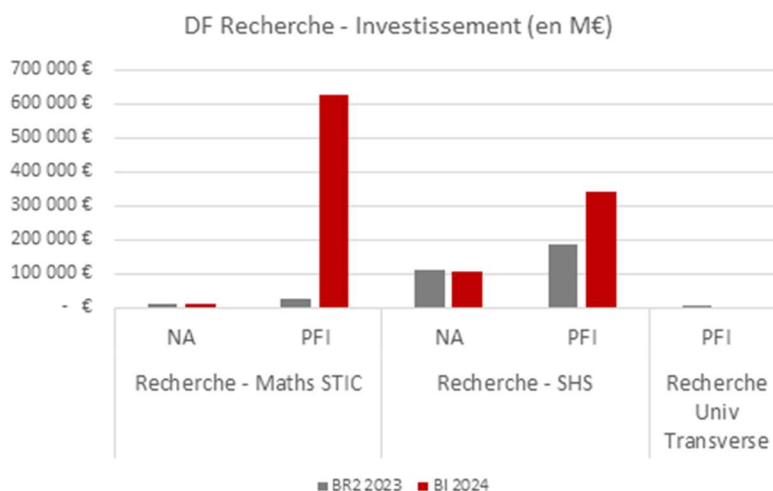
Investissement (+261 k€ NA ; - 4 k€ PFI)



Le domaine fonctionnel **Formation**, pour les crédits d'**investissement**, augmente pour la licence principalement du fait de dépenses prévues par l'IUT (Halle technologique, acquisition d'une ligne d'assemblage automatisée).

Domaine RECHERCHE

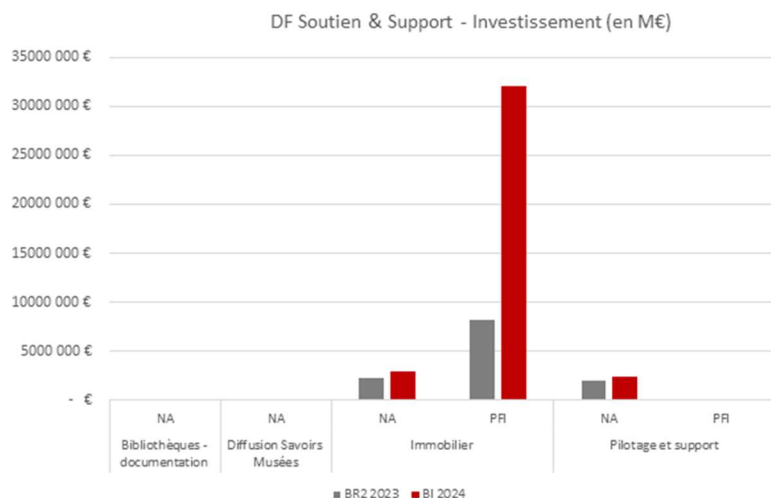
Investissement (-2,5 k€ NA ; + 758 k€ PFI)



Le domaine fonctionnel **Recherche**, pour les crédits d'**investissement**, connaît une croissance forte liée à l'inscription, en 2024, d'un projet structurant d'accroissement du Hub d'innovation digitale (DIH) de l'établissement, porté par le laboratoire DISP.

Domaine SOUTIEN & SUPPORT

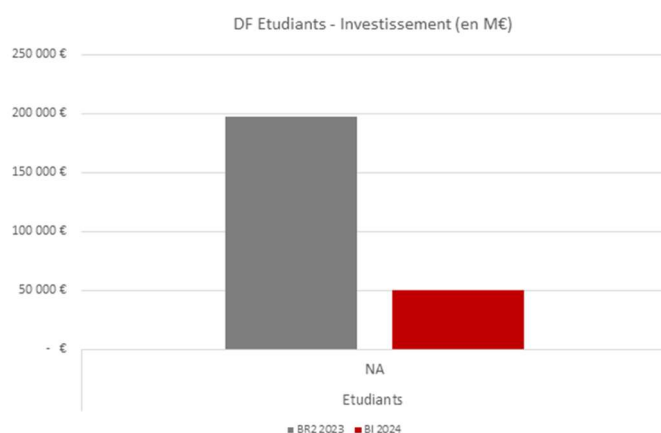
Investissement (+1,1 M€ NA ; +23,9 M€ PFI)



Le domaine fonctionnel **Support & Soutien**, pour les crédits d'**investissement**, est en hausse du fait du phasage des dépenses du chantier La Ruche, qui entre dans sa phase 3 fin 2023 et générera d'importantes dépenses en 2024. Hors PPI, le domaine Immobilier est en hausse de 704 k€ du fait d'enveloppes plus importantes inscrites au titre des petits travaux et réparations et de dépenses de construction/restructurations/équipements. Le domaine Pilotage et support augmente également de 419 k€, principalement du fait de la gestion des SI et du numérique.

Domaine ETUDIANTS

Investissement (-146 k€ NA)



Le domaine fonctionnel **Etudiants**, pour les crédits d'**investissement**, est en baisse en raison d'un moindre volume de crédits alloués aux *activités sportives des étudiants*, après une année 2023 marquée par plusieurs projets financés par l'établissement (aire de *street work-out* sur le campus PDA, par exemple). Les crédits alloués aux *activités culturelles et loisirs étudiants* sont en revanche en augmentation.

1.3.2. Recettes par origine

1.3.2.1 Focus subvention pour charge de service public

	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR2 2022	CF 2022	BR2 2023	BI 2024
	Notification finale 12/12/2019	Notification 2020 au 16/09/2020	Notification 2021 finale 15/12/2021	notification 2022 au 12/07/2022	notification 2022 finale au 21/12/2023	Notification intermédiaire + prévision ULL2	pré-notification nov23
Crédits de masse salariale	108 796 993 €	109 690 312 €	112 916 418 €	114 970 339 €	114 911 321 €	118 925 153 €	120 345 455 €
masse salariale	108 692 732 €	109 111 837 €	111 660 473 €	114 136 610 €	113 686 376 €	117 526 569 €	119 755 160 €
complément estimé au titre rdv salarial						423 000 €	
contrats doctoraux			40 941 €	152 010 €	162 659 €	368 929 €	368 226 €
actions spécifiques	104 261 €	578 475 €	1 215 004 €	681 719 €	1 062 286 €	606 655 €	222 069 €
Crédits de fonctionnement	10 910 590 €	10 152 124 €	10 351 850 €	10 258 875 €	14 296 184 €	10 361 631 €	10 106 828 €
Fonctionnement	8 714 261 €	7 904 509 €	8 079 138 €	8 063 022 €	8 063 022 €	8 063 615 €	7 859 556 €
Compensation des exonérations de droits d'inscriptions	1 614 460 €	1 694 763 €	1 694 763 €	1 724 299 €	1 724 299 €	1 682 361 €	1 682 361 €
actions spécifiques	481 869 €	502 852 €	477 949 €	321 554 €	1 258 863 €	385 655 €	464 911 €
Opérations immobilières	100 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	3 250 000 €	230 000 €	100 000 €
Autres Mise en réserve -	810 673 €						
TOTAL	118 896 910 €	119 842 436 €	123 268 268 €	125 229 214 €	129 207 505 €	129 286 784 €	130 452 283 €

Pour les autres recettes, se référer aux éléments fournis aux points 1.2.2.1 et 1.2.2.2.

2. Equilibre financier

2.1. Tableau d'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier est l'outil d'appréciation de l'équilibre du budget soumis au vote de l'organe délibérant. Ce tableau de financement met en évidence les besoins et les moyens de couverture mobilisables pour toutes les opérations ayant un impact sur la trésorerie, qu'il s'agisse d'opérations budgétaires (solde budgétaire) ou non budgétaires (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres encaissements et décaissements sur comptes de tiers).



Ce tableau présente une décomposition du flux de trésorerie qui permet de matérialiser la contribution des opérations budgétaires fléchées et non fléchées ainsi que les opérations non budgétaires. Il est possible ainsi de déterminer un sous ensemble du solde budgétaire non récurrent.

La variation de trésorerie de l'exercice, présentée ici est donc éclairée à la fois par le solde budgétaire, l'équilibre financier qui en résulte après prise en compte de l'impact en trésorerie des opérations non budgétaires et enfin par le solde de trésorerie liée aux opérations fléchées.

L'équilibre financier prévu au Budget Initial (BI) 2024 se réalise par un prélèvement sur la trésorerie de - 22,2 M€.

Le prélèvement se structure à 100% d'un déficit d'exécution budgétaire sur 2024. L'explication de ce déficit budgétaire 2024 exceptionnel (cinq fois plus important que celui du dernier budget rectificatif fin 2023), est détaillée dans la présentation relative aux autorisations budgétaires et plus particulièrement concernant les crédits inscrits au titre des conventions.

La trésorerie fléchée, c'est-à-dire liée à des conventions de financement avec des tiers, est fortement mobilisée pour s'équilibrer, à hauteur de 16 M€, soit 73% du prélèvement. On peut lier cette somme au besoin en fonds de roulement : il est en effet prévu un BFR élevé en 2024 (13.7 M€). Lyon II va avancer en 2024 des dépenses (majoritairement au titre de la poursuite des opérations de La Ruche), qui lui seront remboursées en 2025 par jeu de déphasage.

La trésorerie globalisée est également mobilisée en 2024 à hauteur de 6 M€, soit 27% du prélèvement. Ce prélèvement provient des opérations pluriannuelles de recherche et d'enseignement (2 M€), du schéma directeur du numérique mise en œuvre par l'établissement sur fonds propres (2,1 M€) ainsi que des autres opérations immobilières autofinancées de l'établissement (1,8 M€).

2.2. Tableau des opérations pour compte de tiers



Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, s'agissant d'opérations gérées par l'organisme pour le compte de tiers. En cas de déséquilibre sur un exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'organisme et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier.

Compte tenu de la stabilité des opérations gérées en compte de tiers et de leur impact prévisionnel nul sur la trésorerie, ce tableau n'appelle aucune analyse en BI 2024.

3. Analyse de la soutenabilité

3.1. Tableaux de situation patrimoniale



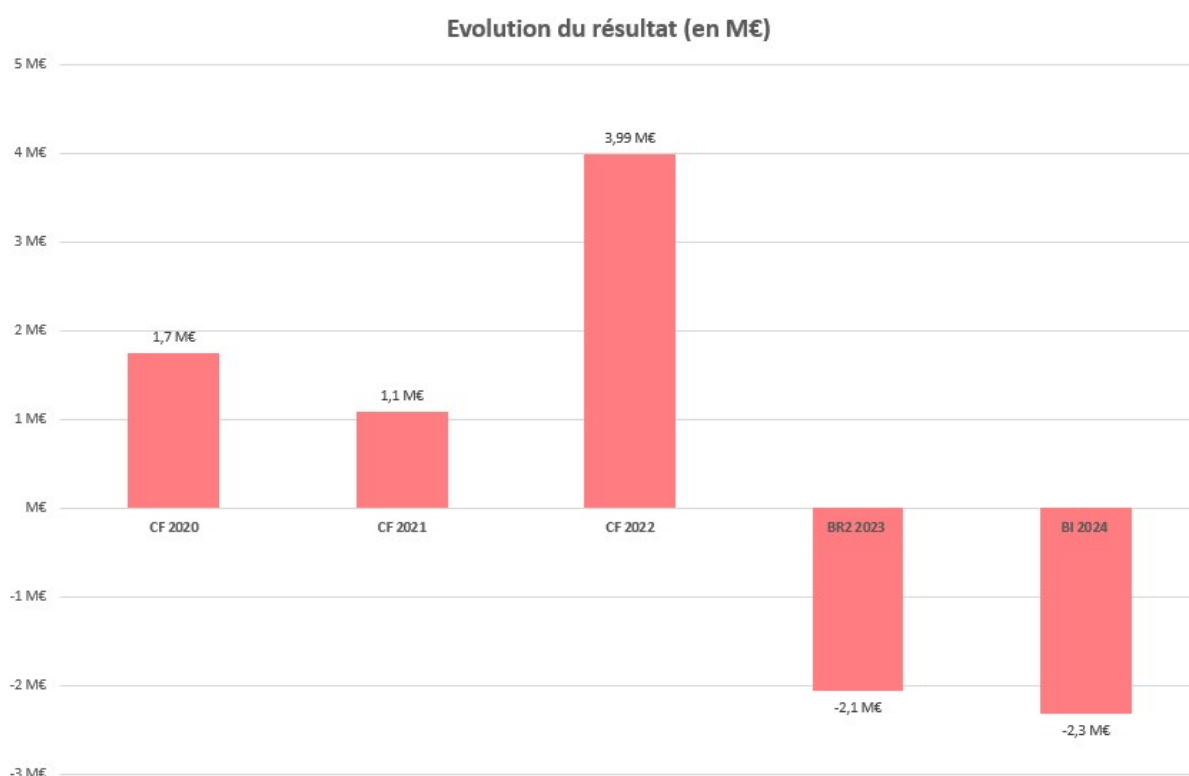
L'analyse de la soutenabilité du budget consiste en premier lieu à vérifier que les autorisations budgétaires / prévisions budgétaires sont fondées sur une programmation des activités correspondant aux orientations stratégiques de l'organisme, telles que notamment déclinées dans le contrat d'objectifs et de performance, que cette programmation est juste et exhaustive au regard des règles de budgétisation ainsi que sincère dans ses évaluations et prévisions de consommation. L'université doit être en capacité de faire face aux conséquences budgétaires découlant de sa proposition de budget en cours d'année et les années ultérieures, en tenant compte des dépenses incontournables.

L'objectif de la comptabilité générale consiste en premier lieu à organiser des données financières en enregistrant les opérations ayant un impact sur le patrimoine et la caisse d'une entité, et ce afin de disposer d'une connaissance exhaustive dudit patrimoine et de permettre la justification des actes effectués auprès de tiers. Par définition, la comptabilité générale constate des informations patrimoniales et n'est pas destinée à porter des informations d'ordre budgétaire.

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel

Quelques notions

- **Le résultat net comptable** correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.
Calcul : Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) - Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)
- Les **dépenses décaissables** sont celles qui entraînent des sorties de caisse directes, tandis que les charges non décaissables sont celles qui n'entraînent pas de mouvements financiers directs (par exemple les dotations aux amortissements).

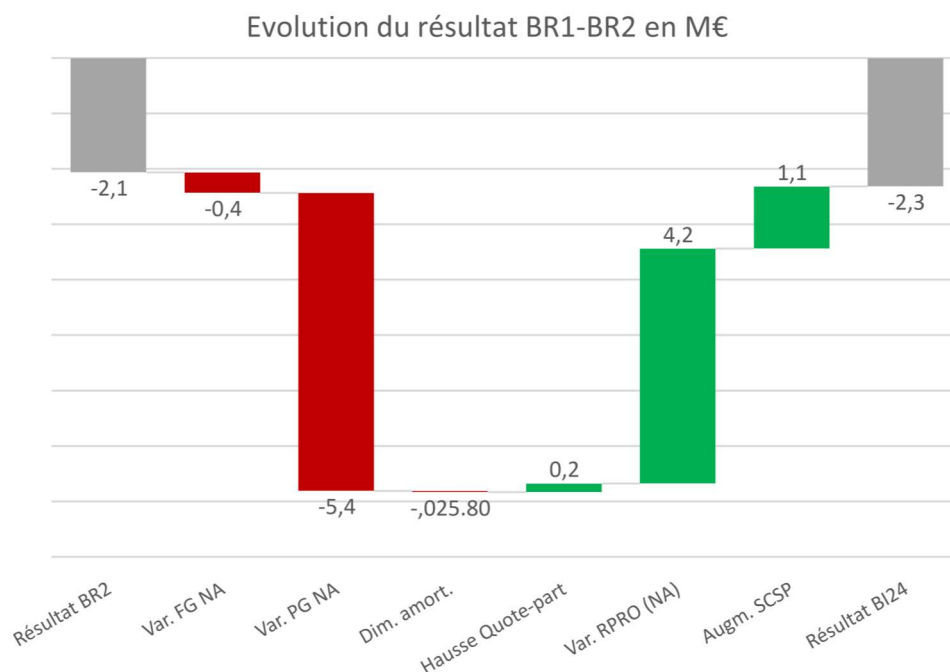


Le déficit prévisionnel pour 2023 s'élève à -2,3 M€. Cette projection accentue celle réalisée pour l'atterrissage 2022 en BR2 2023 (-2,1 M€).

Cet indicateur se situe ainsi en dessous du seuil d'alerte minimum que le ministère fixe à 0.

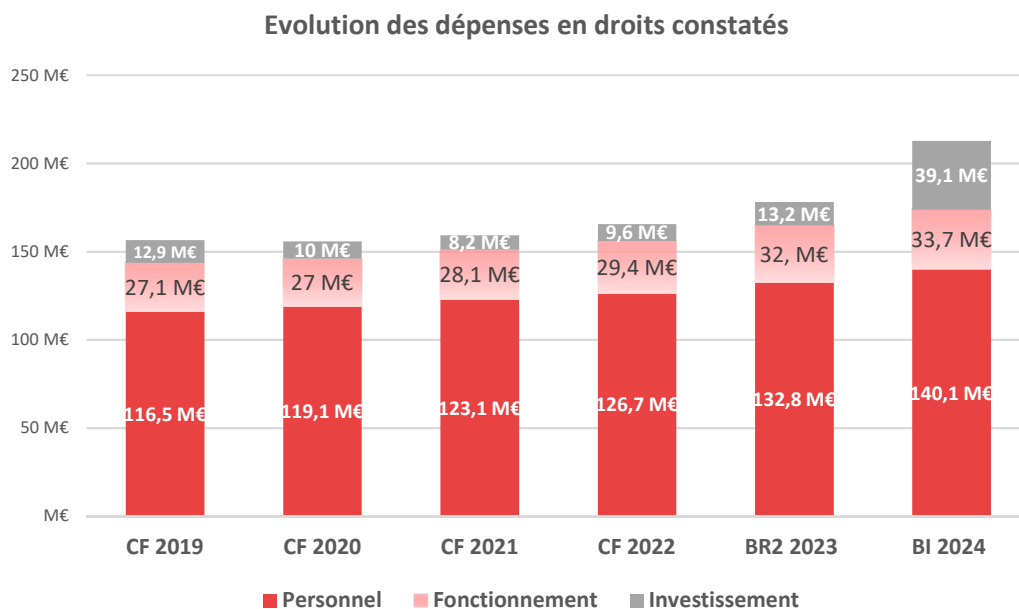
En synthèse, la variation du résultat net prévisionnel

En guise d'introduction, on rappellera que la méthodologie de comptabilisation des droits constatés pour les produits des conventions pluriannuelles implique que ces dernières sont constatées au niveau de la prévision de dépense figurant en crédits de paiement au tableau n°2.



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, le résultat se dégrade sous l'effet d'une hausse des charges de personnels (PG) et de fonctionnement (FG) (ici figurée en rouge comme creusant le déficit) que ne parvient pas tout à fait à compenser le dynamisme des recettes propres d'activité (RPRO) et l'augmentation de la SCSP.

3.1.1.1 Evolution des dépenses en droits constatés



De façon plus détaillée, la décomposition des charges est la suivante :

	BR2 2023 (rappel)	BI 2024
Charges fonctionnement hors convention	16 380 514 €	16 752 621 €
Charges fonctionnement convention	3 884 911 €	5 064 171 €
Cotisations compte 633	1 646 047 €	1 730 502 €
Dotation aux amortissements	10 111 027 €	10 136 830 €
ss-total Charges de fonctionnement	32 022 500 €	33 684 124 €
Charges PG NA sans 633	129 436 937 €	134 728 672 €
Charges PG PFI sans 633	3 371 191 €	4 893 513 €
ss-total Charges de fonctionnement	132 808 128 €	139 622 185 €
total charges	164 830 628 €	173 306 309 €

Variations sur le fonctionnement courant de l'établissement

Les charges de fonctionnement courant évoluent ainsi :

- Crédits en NA (impact sur résultat) : **+ 372 k€** (cf. point 1.2.1.1 *supra*) ;
- Cotisations du compte 633 (principalement, remboursements transports pour les personnels) : **+ 84 k€** suite à la hausse de la masse salariale ;
- Crédits sur conventions (sans impact sur résultat) : **+1,2 M€** (cf. point 1.2.1.2 *supra*) ;

Les charges de masse salariale évoluent ainsi :

- Crédits en NA (impact sur résultat) : **+ 5,4 M€** (cf. point 1.2.1.1 *supra*) ;
- Crédits sur conventions (sans impact sur résultat) : **+1,5 M€** (cf. 1.2.1.2 *supra*).

Variations sur les amortissements

La dotation aux amortissements a été recalculée sur la base des dernières prévisions de dépense d'investissement (emplois) et de dates de livraison. Les dotations aux amortissements projetées **augmentent** ainsi de **26 k€** pour s'établir à **10,14 M€**. La variation, relativement faible par rapport à 2023, s'explique par l'absence de nouvelle livraison d'ampleur en 2024.

3.1.1.2 Evolution des produits et ressources

Quelques notions

- Les **produits encaissables** génèrent des rentrées directes de trésorerie et les produits non encaissables n'en génèrent pas (par exemple la reprise au compte de résultat de la quote-part de subventions d'équipement).
- Le **ratio ressources propres / produits encaissables** exprime le degré de dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public versée par l'Etat. Les ressources propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors subvention pour charge de service public et sont composées des recettes propres de formation, de recherche et d'autres ressources propres.

Calcul : Ressources Propres / Produits encaissables

La décomposition des produits est la suivante :

	BR2 2023 (rappel)	BI 2024
SCSP	129 329 354 €	130 452 283 €
Recettes propres hors convention	20 473 611 €	24 710 254 €
Recettes propres convention (Fonct.)	3 884 911 €	5 064 171 €
Recettes propres convention (Perso.)	3 371 191 €	4 893 513 €
Quote-part des sub. d'investissement	5 711 060 €	5 869 545 €
total produit	162 770 127 €	170 989 766 €

N.B : selon la logique de comptabilisation des droits constatés, ces derniers sont constatés au niveau de la prévision de dépense sur conventions. Le détail ci-dessus fait donc figurer les produits correspondant aux droits constatés au titre des dépenses prévues en fonctionnement (5 M€) et en crédits de personnel (4,9 M€).

Sur l'ensemble des augmentations de produits prévues pour 2024, certaines ont un impact favorable sur le résultat :

- Hausse de la SCSP de **1,1 M€** ;
- Hausse de **4,2 M€** constatée sur les **recettes propres d'activité** hors conventions, expliquée *supra* ;
- Une hausse de **0,2 M€** des **quotes-parts** des subventions d'investissement ;

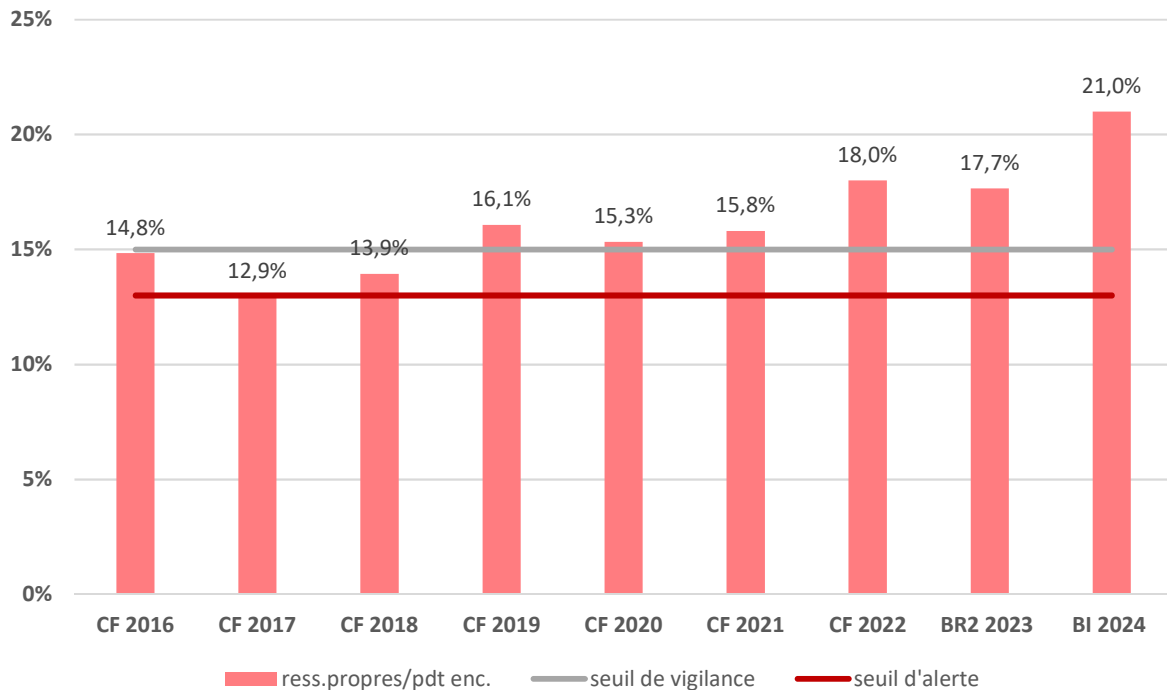
La variation des recettes propres sur conventions (+2,7 M€), si elle est le signe d'une augmentation prévisible de l'activité (nouvelles conventions, reprogrammations...), est quant à elle sans effet sur le résultat prévisionnel (elle correspond principalement aux droits constatés sur des charges dont la variation est identique).

Ce déficit procède, en dernière analyse :

- D'un surcoût projeté au titre de la **hausse des fluides** de **0,6 M€** ;
- D'un **effet inflation** au titre des mesures du **rendez-vous salarial** non prises en charge à hauteur de **1,7 M€**.

Le dynamisme des ressources propres tirées de la croissance des recettes propres d'activité (formation continue et apprentissage, notamment) étant supérieur à celui de la SCSP, le produit ressources propres/produits encaissables s'améliore sensiblement en BI 2024.

Ressources propres / produits encaissables



3.1.2. La capacité/l'insuffisance d'autofinancement

Quelques notions

- *La capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (IAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins (CAF) ou qui lui manquent pour couvrir ses autres besoins (IAF). Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.*

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Malgré l'amélioration du solde des opérations non décaissables (amortissements et provision) passant de 4,4 M€ en BR2 2023 à 4,3 M€, la dégradation du déficit prévisionnel entre les deux exercices (-256 k€) impacte négativement la CAF **qui s'établit donc à 1,9 M€, en baisse** par rapport au BR2 2023 (CAF de 2,3 M€) et au CF 2022 (CAF de 8,5 M€).

Cet indicateur, positif, se situe au-dessus du seuil d'alerte minimum que le ministère fixe à 0 €.

Le ratio CAF / produits encaissables à 1,2%, légèrement supérieur au seuil de vigilance du ministère fixé à 1 %, confirme la dégradation de la capacité d'autofinancement jusque-là constante (5,5 % au CF 2022, 3,4% au CF 2021, 3,9% au CF 2020) en raison du déficit projeté au BI.

Corollaire de la CAF/IAF : l'autofinancement de l'investissement

Quelques notions

- Ratio indiquant le pourcentage de dépenses d'investissement couverte par la capacité d'autofinancement

Calcul : CAF / dépenses d'investissement

Avec un taux prévisionnel d'autofinancement de l'investissement à 5 %, l'Université Lumière Lyon 2 se situe très en dessous du seuil d'alerte que le ministère fixe à 20 % (seuil de vigilance à 30 %).

Ce taux a connu une diminution constante au cours des dernières années (56,1 % au CF 2020, 60,5 % au CF 2021, 88,5% au CF 2022).

L'autofinancement et les recettes d'investissement ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement. En conséquence, le BI 2024 propose un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 4,2 M€.

3.1.3. Situation patrimoniale en droits constatés

3.1.3.1 Evolution des emplois

Les emplois (dépenses d'investissement en droits constatés) s'établissent au BI 2024 à 39,1 M€. Ils connaissent une hausse de 25,8 M€, provenant :

- D'une hausse de 23,9 M€ des dépenses au titre des opérations immobilières, parmi lesquelles la Ruche et la destruction du bâtiment L ;
- D'une augmentation de 1,2 M€ des dépenses d'investissement hors conventions ;
- D'une hausse de 775 k€ des dépenses sur conventions, notamment portées par le projet de développement du Hub d'Innovation Digitale de l'établissement (laboratoire DISP).

3.1.3.2 Evolution des ressources

Dans une logique de comptabilisation en droits constatés, les **ressources** d'investissement augmentent de 26,3 M€ pour s'établir à 34,9 M€. Le tableau ci-dessous donne le détail de la prévision des produits retenue en droits constatés :

Ressources	BI 2024
La Ruche Etat	3 707 316 €
Démolition L Etat	1 000 000 €
Modulaires Etat	570 000 €
Plan Guide SPSI Etat	100 000 €
Plan de relance - Photovoltaïque	654 756 €
Ss-total Financement actif Etat	6 032 072 €
La Ruche Région	22 600 000 €
La Ruche Métropole	2 316 828 €
La Ruche autres	3 567 €
Démolition L Métropole	1 000 000 €
Subventions hors opérations immo.	932 251 €
Autres produits hors opérations immo.	53 940 €
Sous-total Financement actif tiers	26 906 587 €
CAF	1 950 742 €
TOTAL	34 889 401 €

Le **financement de l'actif par l'Etat**, varie peu par rapport au BR2 (+ 3 k€) ;

Le **financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat** augmente de 26,7 M€ dont :

- Une hausse de 26 M€ des ressources au titre des opérations immobilières ;
- Une hausse de 0,7 M€ des ressources au titre des conventions hors opérations immobilières.

3.1.4. Variation des niveaux de fonds de roulement, de besoin en fonds de roulement et de trésorerie

Quelques notions

- **Le fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement autrement appelés besoins en fonds de roulement. En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps. Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) - Actifs stables (actif immobilisé)

Calcul (exprimé en jours de fonctionnement) = (FdR / Charges décaissables) X 360

Le fonds de roulement



Avec un prélèvement de 4,2 M€ prévu au BI 2024, le niveau de fonds de roulement à fin 2024 s'élève à 34,2 M€, soit 75 jours de charges de fonctionnement décaissables. Ce calcul est réalisé sur la base du niveau de fonds de roulement prévisionnel à fin 2023 (réactualisé lors du BR2 2023). Ce niveau devra être réévalué en compte financier 2023.

Les ressources attendues en 2024 au titre du financement de l'investissement sont inférieures au montant prévisionnel des emplois (dépenses d'investissement). **La trésorerie sera donc mobilisée en 2024** au titre des projets inscrits au Programme Pluriannuel d'investissement PPI.

Le tableau 6 matérialise ainsi la poursuite de la réduction du fonds de roulement en 2023 ce qui fait partie intégrante de la stratégie de l'établissement depuis 2016. Des éléments de tension viennent toutefois dégrader les prévisions : bâtiments modulaires, coût des fluides et matières premières, masse salariale. Sur les fluides et la masse salariale, une partie des montants de compensation pour 2024 reste pour l'heure incertain et n'est pas intégrée dans les prévisions budgétaires (principe de prudence, rectifiable par budget rectificatif si nécessaire). Le niveau d'investissement prévu en 2024 est d'un niveau jamais atteint en réalisé (avec 39 M€). La CAF prévisionnelle de 1,9 M€ et les financements externes de l'actif ne permettraient pas de couvrir la totalité des investissements prévus. Il en résulterait un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de - 4,2 M€.

La trésorerie

Quelques notions

- La trésorerie correspond aux liquidités dont l'établissement dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.
En terme comptable, c'est la différence entre le fonds de roulement de la structure et son besoin en fonds de roulement.

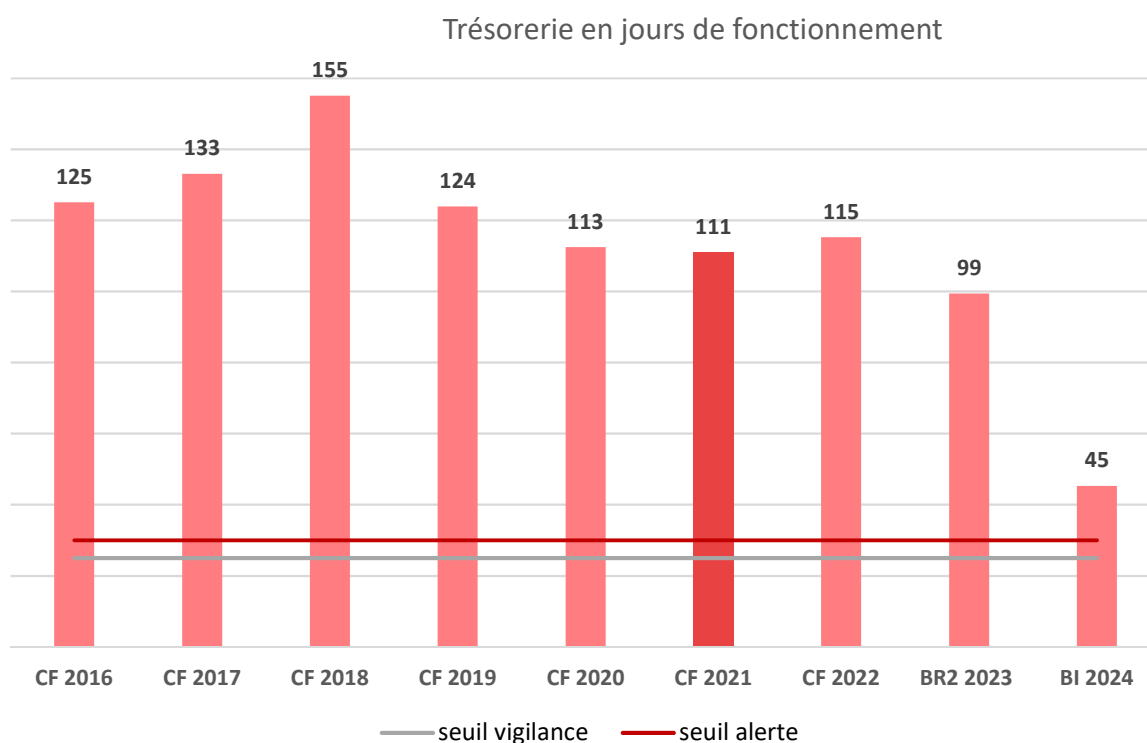
Le BI 2024 affiche un prélèvement sur la trésorerie de 22,2 M€, ce qui porte le niveau de la trésorerie à fin 2024 à 20,5 M€. Ce montant est calculé sur la base du niveau prévisionnel de trésorerie à fin 2023, actualisé lors du BR2 2023. Ce montant devra être ajusté en corrélation avec les éléments du compte financier 2023.

Au regard du tableau n°4 d'équilibre financier, ce prélèvement s'explique principalement par le solde budgétaire (-22,2 M€). Il n'est pas projeté au BI 2024 de décalage entre les encaissements et les décaissements liés aux opérations pour comptes de tiers (voir tableau n°5 des opérations pour comptes de tiers).

L'expression de la trésorerie en nombre de jours de dépenses décaissables

Quelques notions

- La **trésorerie** est évaluée à sa capacité à répondre à un besoin de financement mesuré en jours de dépenses décaissables de fonctionnement. Une dégradation de cet indicateur pourrait conduire l'établissement à ne plus être en mesure de répondre à ses obligations.
Calcul : $(\text{Trésorerie} / \text{Charges décaissables}) \times 360$



Au BI 2024, le niveau de la trésorerie à **20,5 M€** correspond à **45 jours** de fonctionnement. Cet indicateur demeure positif tout en s'approchant du seuil de vigilance (**30 jours**) fixé par le ministère.

Cet indicateur connaît une diminution sensible, s'expliquant par un autofinancement net des opérations pluriannuelles d'investissement en 2024 (notamment La Ruche).

En perspective des niveaux prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement, **le niveau du besoin en fonds de roulement (BFR)** (différence entre le niveau de la trésorerie et le niveau de fonds de roulement) **s'élève à 13,7 M€**.

3.2. Plan de trésorerie



La bonne appréhension de la trésorerie permet d'ajuster les financements aux besoins de décaissement, d'éviter la constitution de disponibilités superflues ou à l'inverse des tensions sur la trésorerie.

Les grandes séquences de décaissements / encaissements ont été placées au plus près de chaque mois grâce à un travail conjoint agence comptable / DIMMO / DSI / DAF.

Il en résulte que la trésorerie est sécurisée mois par mois sur la majorité de l'année 2024, malgré l'importance des projets engagés, mais qu'un net décrochage s'amorce dès novembre, pour un atterrissage bas en décembre à 20.5 M€. Rappelons que le seuil de vigilance est posé entre 15 et 20 M€.

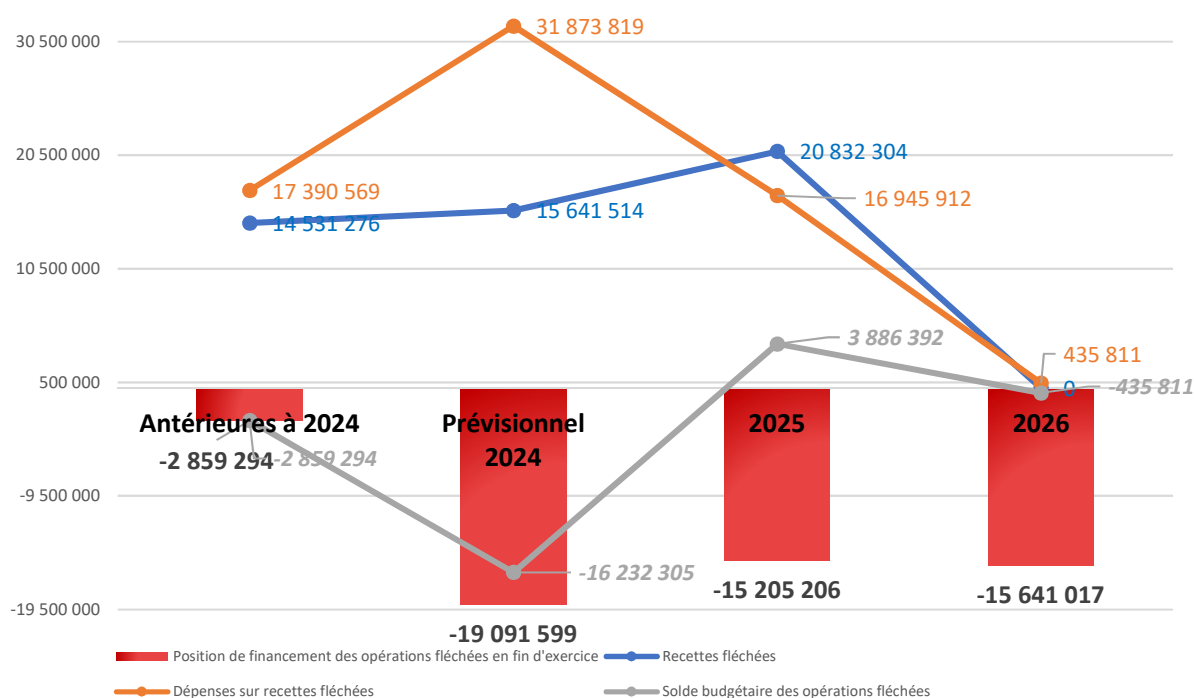
On constate, et cela se matérialise par la très forte augmentation du besoin en fonds de roulement (+18 M), que l'établissement va avancer des fonds importants en 2024, en attente d'encaissement en 2025. Mécaniquement, cela va peser sur la trésorerie 2024. On retrouve le fait que la trésorerie fléchée est très largement mobilisée sur 2024, et qu'une attention toute particulière devra être portée en 2025 et après (cf. études de soutenabilité, légèrement hors cadre de ce budget initial 2024 pour vote).

3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées



Ce tableau permet le suivi des opérations pluriannuelles liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle s'agissant de l'encaissement des recettes fléchées ainsi que de la réalisation et de la prévision - en engagement et décaissement - des dépenses afférentes. Son objectif principal est la mise en exergue des déséquilibres prévisionnels, sur l'exercice concerné (et les suivants), du solde budgétaire - et de la trésorerie en résultant - générés par ces opérations.

Tableau 8 - dépenses et recettes sur opérations fléchées (en €)



Au BI 2024, les **recettes sur opérations fléchées** s'établissent à **15,6M€** alors que les **dépenses sur opérations fléchées** totalisent **31,8 M€**. Ce montant supérieur de dépense est lié à la fois au calendrier d'exécution des recettes et dépenses des opérations (au premier plan, la construction de la Ruche) ainsi qu'à l'autofinancement apporté par l'établissement sur la majorité des projets (à l'exception du Plan de relance qui n'est concerné que par les décalages des échéanciers recette-dépense mais demeure intégralement financé par l'Etat).

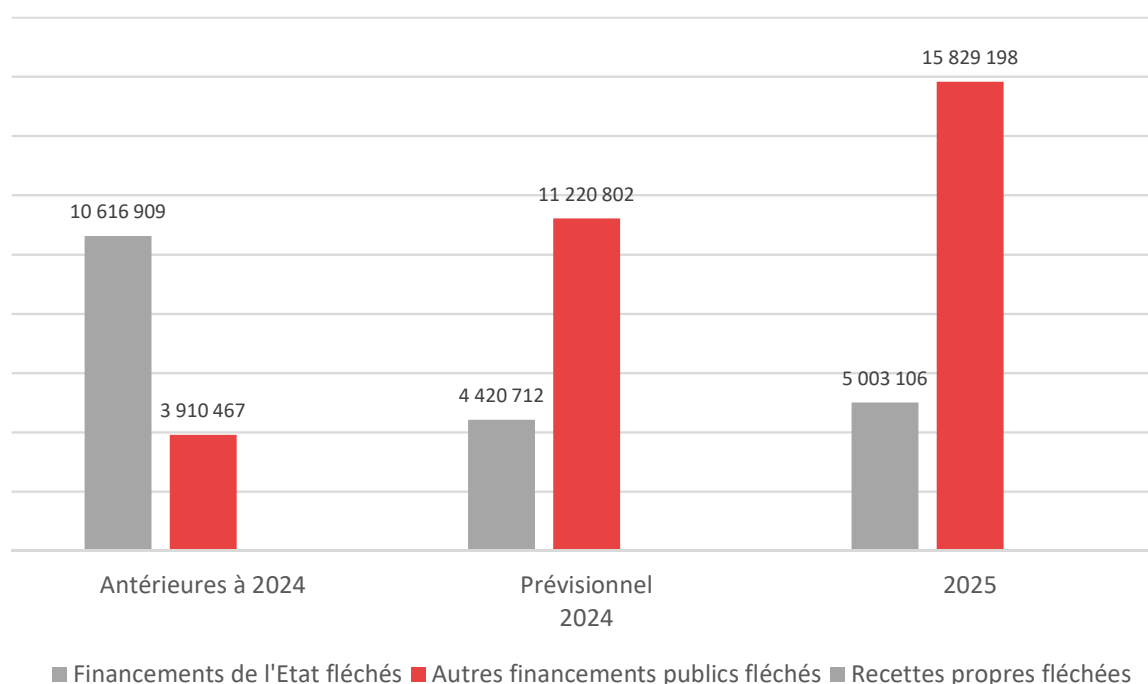
Ce montant supérieur génère un **solde budgétaire des opérations fléchées** déficitaire de **16,2 M€** pour l'année 2024.

Au global, la **position de financement des opérations en fin d'exercice 2024** s'établit à **-19,1 M€** dès lors qu'on additionne le solde 2024 à la position antérieure à 2024 qui était de -2,9 M€.

A horizon 2026, date au-delà de laquelle prennent fin les dernières opérations actuellement fléchées suite au retard pris par les travaux de la Ruche en 2023, la position de financement des opérations fléchées sera de **-15,6 M€**, ce qui correspond à l'autofinancement total supporté par l'établissement sur les projets considérés.

L'investissement forme **99,9 %** des dépenses inscrites au BI 2024 et **100 %** pour 2025 et 2026.

Tableau 8 : origine des recettes fléchées (en €)



Les recettes proviennent de **financements de l'Etat fléchés** (La Ruche, Plan de relance, destruction du bâtiment L) d'une part et d'**autres financements publics fléchés** (Région et Métropole pour La Ruche, Union Européenne pour les conventions IUT) d'autre part.

Elles représentent **8,7 %** du total des recettes de l'exercice 2024.

3.4. Tableau des opérations pluriannuelles



Le tableau des opérations pluriannuelles n'a pas vocation à recenser l'ensemble des engagements juridiques prévus dans le tableau des autorisations budgétaires ; il cible les opérations significatives d'un point de vue financier (en dépenses et/ou recettes) et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

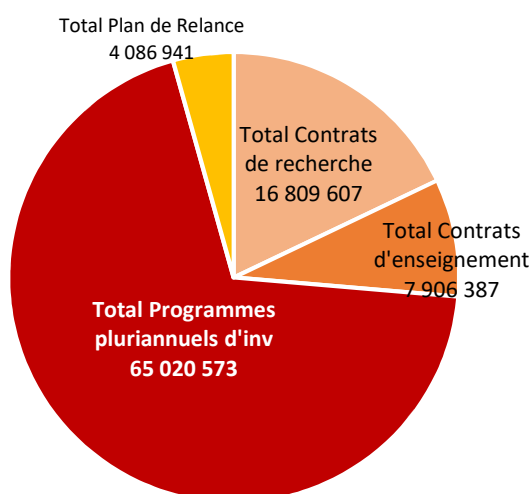
3.4.1. Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

3.4.1.1 Dépenses agrégées

Quelques notions

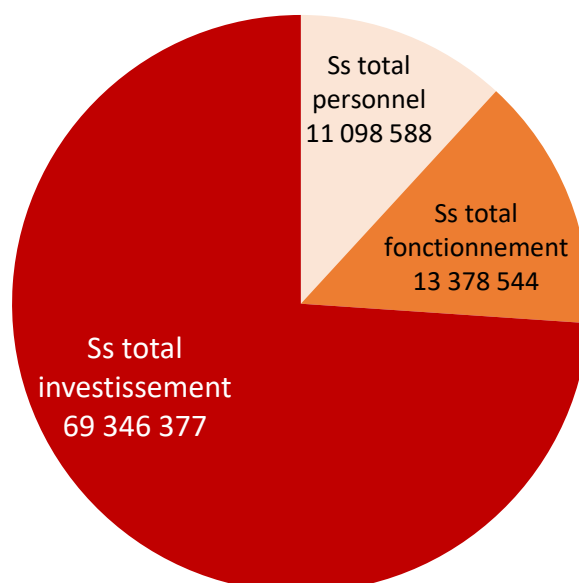
- Le **montant total des opérations (dépenses)** figurant sur la partie gauche des tableaux correspond, pour la dépense, à la programmation pluriannuelle, traduite dans l'outil SIFAC par la somme des autorisations d'engagement (AE) inscrites depuis la création de l'opération jusqu'à son achèvement prévisible.

Opérations pluriannuelles par type (en €)



Les opérations immobilières (projets PPI) représentent en valeur les deux tiers du montant total des opérations pluriannuelles recensées au tableau n°9.

Répartition des dépenses liées aux OPA par masse (en €)



Conformément au poids prédominant des projets immobiliers dans les opérations pluriannuelles, les dépenses relèvent avant tout de l'investissement (73,9 % du total sur la période courant du début à la fin des opérations recensées au tableau n°9).

Le BI 2024 prévoit un montant de crédits de paiement (CP) nouveaux de 38,9 M€ pour les opérations pluriannuelles, soit 41,6 % du montant total des opérations. Il marque

une accélération de la dépense pour les **opérations immobilières**, supérieure à la totalité des CP consommés antérieurement à 2024 pour ces mêmes opérations atteint (**32,2 M€**).

Au-delà de 2024, la somme des engagements pris par l'établissement restant à couvrir par des CP représente **17,1 M€**, presque exclusivement en investissement. Elle sera couverte à hauteur de **26,4 M€** par des recettes d'investissement, sans besoin de mobiliser **l'autofinancement** de l'établissement.

3.4.1.2 Recettes agrégées

Quelques notions

- Le **montant total des opérations (recettes)** figurant sur la partie gauche des tableaux correspond, pour la recette, à la programmation pluriannuelle, traduite dans l'outil SIFAC par la somme des recettes encaissées (RE) inscrites depuis la création de l'opération jusqu'à son achèvement prévisible.

Le total des recettes attendues au titre des opérations pluriannuelles s'établit à **75,2 M€**, ce qui correspond à un taux de financement global de **80,2 %**.

Ce taux est différent en fonction des activités considérées. Ainsi :

- Les **conventions pluriannuelles de recherche** se traduisent par un montant de recettes (17,9 M€) légèrement supérieur aux dépenses (16,8 M€) dans la mesure où l'essentiel des opérations inscrites dans SIFAC ont été saisies avec des montants identiques en recettes et dépenses. La mise en œuvre des **frais de gestion**, en application de la délibération de novembre 2021, génère un **prélèvement négatif sur la trésorerie** (c'est-à-dire à un **abondement de la trésorerie**) équivalent à la moitié des frais de gestion prélevés en vue de garantir la soutenabilité de ses activités ;
- Les **conventions pluriannuelles d'enseignement** se traduisent par un abondement de 45 k€ à la trésorerie ;
- Les **opérations immobilières inscrites au PPI** génèrent un prélèvement sur la trésorerie de **19,8 M€** (taux de financement global de **69,5 %**) qui se décompose comme suit :
 - L'opération **La Ruche** bénéficie d'un financement de **71,1%** ;
 - La **démolition du bâtiment L** et **l'acquisition de bâtiments modulaires** suite à sa fermeture sont intégralement financées ;
 - Le **plan guide SPSI** est financé à 50% ;
 - La **bibliothèque provisoire PDA** et les **aménagements paysagers PDA** sont **intégralement autofinancés** ;

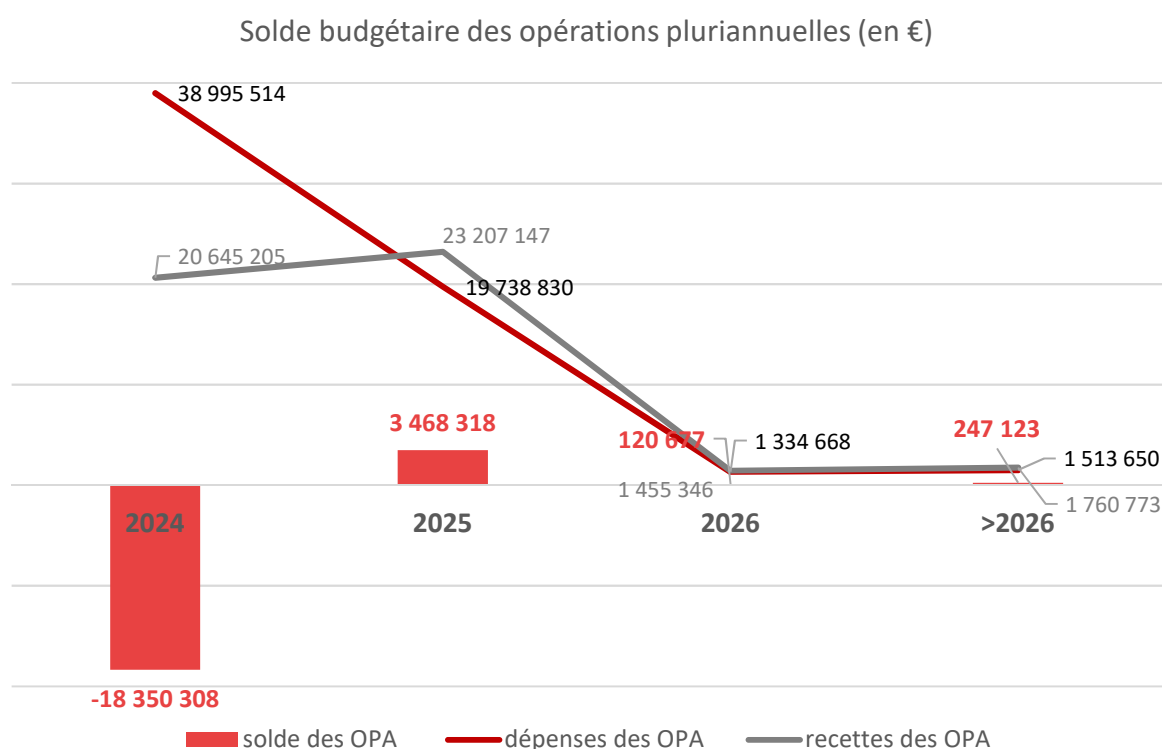
Il convient de rappeler qu'en **comptabilité budgétaire**, un taux de financement proche de 100% affiché en tableau n°9 **ne correspond pas pour autant à la couverture de l'intégralité des dépenses** liées à l'exécution des opérations pluriannuelles. Ces dernières génèrent en effet des **charges indirectes** (par exemple, gestion administrative par les services centraux, des systèmes d'information et de

l'immobilier...) qui ne sont pas tracées dans ce tableau et qui relèvent de la comptabilité analytique.

3.4.2. Tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Le tableau détaillé des opérations pluriannuelles présente quant à lui une approche croisée par nature et par masse pour la dépense et par type de financeurs et par activité.

Il permet également de détailler l'impact des opération pluriannuelles en termes de solde budgétaire :



Ainsi, le BI 2024 présente un solde budgétaire négatif de **-18,3 M€** au titre des opérations pluriannuelles, à rapprocher du solde budgétaire global de l'établissement présenté en tableau 2 de **-22,2 M€**. L'achèvement des grandes opérations inscrites au PPI au-delà de 2026 induit l'amélioration de ce solde prévisionnel.

3.5. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Ce tableau a pour objet de rassembler tous les agrégats significatifs de comptabilité budgétaire et de comptabilité générale issus des différents autres tableaux à produire devant l'organe délibérant. Il constitue un des vecteurs essentiels de l'analyse de la soutenabilité budgétaire par l'ordonnateur et doit permettre aux tutelles et à l'autorité chargée du contrôle de disposer d'une information complète sur la santé financière de l'organisme. En outre, il permet de dépasser la stricte annualité budgétaire puisqu'il s'intéresse à l'antériorité financière de l'organisme.



Il matérialise et explique les écarts entre la variation du fonds de roulement (haut de bilan, création de richesse potentielle) et le solde budgétaire (bas de bilan, création de trésorerie effective hors non opérations budgétaires). Ces éléments permettent d'analyser la formation du besoin en fonds de roulement (BFR) liée aux opérations non budgétaires. Il évalue par ailleurs les restes à payer (RAP), qui permettent d'appréhender la soutenabilité sur le moyen et le long terme puisqu'ils représentent un montant de décaissements à venir incontournable, correspondant à la somme des CP restant à mobiliser. Les RAP peuvent ainsi s'apparenter à de la « quasi-dette » et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Ce tableau de synthèse budgétaire et comptable n'appelle une réelle analyse qu'au stade du compte financier (réalisé).

3.6. Synthèse des principaux indicateurs financiers



Le tableau ci-dessous récapitule les principaux indicateurs financiers retenus dans le cadre de la GBCP. Les valeurs prévisionnelles pour 2024 sont affectées d'un code couleur selon qu'elles relèvent d'une alerte (en rouge), qu'elles appellent à la vigilance (en orange) selon les critères réglementaires en vigueur.

INDICATEURS GBCP	MESURE	SEUIL DE VIGILANCE SEUIL D'ALERTE	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	BI 2024	Moyenne étab. SHS CF 2019
Equilibre financier								
Résultat net comptable (en M€)	comptes classe 7 - comptes classe 6	alerte < 0	1,7	1,1	4,0	-2,1	-2,3	0,2
Résultat / Produits encaissables (en %)	Résultat / Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	alerte < 0 < vigilance < 2	1,2	0,7	2,6	-1,3	-1,4	0,2
Capacité d'autofinancement (CAF) (en M€)	produits encaissables - charges décaissables	alerte < 0	5,5	5,0	8,5	2,3	2,0	2,1
CAF / Produits encaissables (en %)	CAF / Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	alerte < 0,5 < vigilance < 1	3,9	3,4	5,5	1,5	1,2	1,6
Cycle d'exploitation								
Fonds de roulement net global (en M€)	ressources stables - emplois stables	alerte < 0	37,3	37,1	43,0	38,4	34,2	14,8
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	(FdR / charges décaissables) X 360	alerte < 25 < vigilance < 30	98,5	94,3	106,2	89,3	75,5	42,9
Besoin en fonds de roulement (en M€)	Actif circulant - Dettes circulantes		-5,3	-6,5	-3,6	-4,3	13,7	-6,8
Trésorerie (en M€)		alerte < 0	42,6	43,6	46,6	42,7	20,5	21,6
Trésorerie en jours de charges décaissables	(Trésorerie / Charges décaissables) X 360	alerte < 25 < vigilance < 30	112,5	110,9	115,2	99,4	45,3	62,4
Financement de l'activité								
Charges décaissables / Produits encaissables (en %)	(Charges - Charges non décaissables) / Produits encaissables	98 < vigilance < 100 < alerte	96,1	96,6	94,5	98,5	98,8	98,4
Taux de rémunération des permanents (en %)	Masse salariale permanents (titulaires + CDI) / Total Masse salariale	83 < vigilance < 85 < alerte	80,1	80,0	80,1	80,1	80,1	80,4
Dépenses de personnel / Produits encaissables (en %)	Total masse salariale * / Produits encaissables *comptes 633 exclus	82 < vigilance < 83 < alerte	84,1	84,0	82,2	84,6	84,6	82,4
Ressources propres / Produits encaissables (en %)	Ressources propres (produits encaissables hors SCSP) / Produits encaissables	alerte < 13 < vigilance < 15	15,3	15,8	18,0	17,7	21,0	15,5
Autofinancement des investissements								
CAF / Acquisitions d'immobilisations (en %)	CAF / Dépenses d'investissement	alerte < 20 < vigilance < 30	56,1	60,5	88,5	17,7	5,0	26,4
Indicateurs GBCP								
Solde budgétaire (M€)	encaissements - crédits de paiement		-5,1	0,1	0,0	-4,2	-22,2	2,1

Le rapport du compte financier comprendra une analyse comparative des indicateurs sur la base de ces données mises à jour.

4. Annexes

- 1.1 Tableau 1 des autorisations d'emploi (pour vote)
- 1.2 Tableau 2 des autorisations budgétaires (pour vote)
- 1.3 Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine
- 1.4 Tableau 4 d'équilibre financier (pour vote)
- 1.5 Tableau 5 des opérations pour le compte de tiers
- 1.6 Tableau 6 de situation patrimoniale (pour vote)
- 1.7 Tableau 7 de plan de trésorerie
- 1.8 Tableau 8 des opérations sur recettes fléchées
- 1.9 Tableau 9 agrégé des opérations pluriannuelles (pour vote)
- 1.10 Tableau 9bis relatif au programme pluriannuel d'investissement
- 1.11 Tableau 10 détaillé des opérations pluriannuelles
- 1.12 Tableau 11 de synthèse budgétaire et comptable
- 1.13 DPGECP 1,2 & 3
- 1.14 Moyens des unités de recherche
- 1.15 Annexes - Présentation budget CVEC 2024



Liasse budgétaire

Catégories d'emplois	Nature des emplois		S/total EC	(A) BI 2024 Emplois sous plafond Etat *	(B) BI 2024 Emplois financés hors SCSP En ETPT	(C) = (A) + (B) BI 2024 Global
	Enseignants-chercheurs, chercheurs	Titulaires CDI Non permanents CDD				
				666		666
				3	-	3
				263	45	308
				932	45	977
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales						
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires		540		540
		CDI		79	0	79
	Non permanents	CDD		20	250	270
	S/total BIatss			639	250	889
	Totaux			1 571	295	1 866
Plafond global des emplois voté par le CA **						
(2)						

1 571 (3)

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la Seui est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : Cf. article R117-24 du code de l'éducation : "plafond des emplois fixe par l'Etat relatif aux emplois titulaires par l'Etat"

** : Cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

DEPENSES										RECETTES			
	Montants Budget rectificatif n°2 2023			Montants prévisions d'exécution 2023			Montants du Budget initial 2024			Montants Budget rectificatif n°2 2023	Montants prévisions d'exécution 2023	Montants du Budget initial 2024	
	AE	CP		AE	CP		AE	CP					
Personnel	134 454 176	134 454 176		134 454 176	134 454 176		141 352 688	141 352 688		158 734 099	158 734 099	164 393 360	
dont contributions employeur au CAS	37 630 412	37 630 412		37 630 412	37 630 412					129 633 354	129 633 354	130 756 283	Subvention pour charges de service public
										1 122 557	1 122 557	822 552	Autres financements de l'Etat
										1 769 405	1 769 405	1 770 000	Fiscalité affectée
Fonctionnement	21 900 885	20 265 426		21 900 885	20 265 426		21 704 937	21 816 792		8 525 289	8 525 289	9 210 844	Autres financements publics
										17 683 494	17 683 494	21 833 681	Recettes propres
Intervention													
										5 020 657	5 020 657	15 641 514	Recettes fléchées*
										4 802 756	4 802 756	4 420 712	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	51 347 227	13 227 416		51 347 227	13 227 416		14 609 185	39 066 758		214 334	214 334	11 220 802	Autres financements publics fléchés
										3 567	3 567	0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP	207 702 288	167 947 017		207 702 288	167 947 017		177 666 810	202 236 237		163 754 756	163 754 756	180 034 874	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-			-			-		4 192 261	4 192 261	22 201 364	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Tableau 3 - Tableau des dépenses par destination

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Personnel IAE (AE = CP)	Personnel CP (AE = CP)	Fonct AE	Fonct CP	Invest AE	Invest CP	Total AE	Total CP
Réglementaire											
Dépenses Programmes 150 et 231											
			FORMATION INITIALE ET CONTINUE	67 591 934	67 591 934	2 778 138	2 778 138	459 000	459 000	70 829 071	70 829 072
			tion initiale et continue Licence	40 564 833	40 564 833	1 457 497	1 457 498	398 000	398 000	42 420 331	42 420 331
			tion initiale et continue Master	20 455 312	20 455 312	984 431	984 431	46 300	46 300	21 486 044	21 486 044
			on initiale et continue Doctorat	6 571 788	6 571 788	336 209	336 209	14 700	14 700	6 922 697	6 922 697
			RECHERCHE	38 333 474	38 333 474	5 026 795	5 101 079	1 084 278	1 088 392	44 444 547	44 522 945
			Recherche universitaire	0	0		0	0	0	0	0
			Rech univ maths	2 243 886	2 243 886	155 084	156 667	637 586	638 347	3 036 557	3 038 900
			Rech univ phys chimie	0	0		0	0	0	0	0
			Rech univ phys nucl	0	0		0	0	0	0	0
			Rech univ science terre	0	0		0	0	0	0	0
			Rech univ science homme	35 854 339	35 854 339	4 530 245	4 538 819	446 692	450 045	40 831 276	40 843 203
			Rech univ Transvers	235 250	235 250	341 465	405 593	0	0	576 715	640 842
			SOUTIEN ET SUPPORT	33 433 260	33 433 260	11 900 159	11 958 729	13 015 407	37 468 866	58 348 826	82 860 855
			Bibliothèques et documentation	3 522 688	3 522 688	1 095 724	1 095 724	42 000	42 000	4 660 412	4 660 412
			Diffusion savoirs musées	1 150 948	1 150 948	274 281	274 281	65 000	90 200	1 490 229	1 515 429
			Immobiliier	5 029 783	5 029 783	5 608 804	5 623 468	10 526 020	34 954 279	21 164 607	45 607 530
			Pilotage et support	23 729 841	23 729 841	4 921 350	4 965 256	2 382 387	2 382 387	31 033 577	31 077 484
			ETUDIANTS	1 994 020	1 994 020	1 995 846	1 978 846	50 500	50 500	4 044 366	4 023 366
			Aides directes aux étudiants	44 716	44 716	1 397 753	1 397 753	0	0	1 442 469	1 442 469
			Aides indirectes	212 735	212 735	42 500	41 500	0	0	255 235	254 235
			Santé des étudiants activité associative	1 736 569	1 736 569	559 593	539 593	50 500	50 500	2 346 662	2 326 662
			TOTAL	141 352 688	141 352 688	21 704 937	21 816 792	14 609 185	39 066 758	177 666 810	202 236 237

Tableau 3 - Tableau des recettes par origine (Prévisionnel)

	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Total
Réglementaire									
Subvention pour charges service public	130 756 283	-	-	-	-	-	-	-	130 756 283
Droits d'inscription	-	-	-	-	4 534 150	-	-	-	4 534 150
Formation continue diplômés propres VAE	-	-	-	-	13 687 907	-	-	-	13 687 907
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	301 000	-	-	-	301 000
Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	339 187	-	-	-	339 187
Valorisation	-	-	-	-	247 407 22	-	-	-	247 407
ANR investissements d'avenir	-	-	-	627 240	-	-	-	-	627 240
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	1 800 950	-	-	-	-	1 800 950
Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	741 410	-	-	10 730 802	-	11 472 212,3
Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	2 519 883	-	-	-	-	2 519 883
Subvention exploit & financ actif Autres	-	822 552	-	3 428 652	503 780,59	4 420 712	490 000	-	9 665 697
Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	25 000	-	-	-	25 000
Autres recettes	-	-	1 770 000	92 709	2 195 248,37	-	-	-	4 057 957
TOTAL	130 756 283	822 552	1 770 000	9 210 844	21 833 681	4 420 712	11 220 802	-	180 034 874

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants budget rectificatif 2023 n° 2	Montants prévisions d'exécution 2023	Montants budget initial 2024		Montants budget initial 2024	Montants prévisions d'exécution 2023	
Solde budgétaire (déficit) (DZ)*	4 192 261	4 192 261	22 201 364	0	0	0	0 Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal				0		0	dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	259 000	259 000	571 000	559 000	559 000	571 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 451 261	4 451 261	22 772 364	559 000	559 000	571 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
ABONDEMENT de la trésorerie (l)= (2) - (1)	0	0	0	3 892 261	3 892 261	22 201 364	PRELEVEMENT de la trésorerie (ll)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0	0	0	1 136 054	1 136 054	16 232 305	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0	0	0	2 756 207	2 756 207	5 969 059	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (l)	4 451 261	4 451 261	22 772 364	4 451 261	4 451 261	22 772 364	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (ll)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
BOURSES AMI	4671		410 000,00	410 000,00
TVA	445000000		161 000,00	161 000,00
Autres opérations gérées en compte de tiers	47x			
TOTAL			571 000	571 000

Simulation au :

Compte de résultat

CHARGES	Montants budget rect. n° 2 (15/12/2023)	Prévisions d'exécution 2023	Budget initial 2024	Réalisé 2022 (pour information)
Personnel	13 808 128	132 808 128	139 622 185	126 675 832
dont charges de pensions civiles				35 327 827
Interventions				
Fonctionnement	32 022 500	32 022 500	33 684 124	29 386 804
autre que les charges de personnel				
TOTAL des charges	164 830 628	164 830 628	173 306 309	156 062 636
Résultat (BENEFICE)	0	0	0	3 990 703
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel		164 830 628	173 306 309	

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants budget rect. n° 2 (15/12/2023)	Prévisions d'exécution 2023	Budget initial 2024	Réalisé 2022 (pour information)
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0
Investissements	13 227 416	13 227 416	39 066 758	9 608 655
Remboursement des dettes financières	0	0	0	0
TOTAL des emplois	13 227 416	13 227 416	39 066 758	9 608 655
Apport au fonds de roulement	0	0	0	5 930 578

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants budget rect. n° 2 (15/12/2023)	Prévisions d'exécution 2023	Budget initial 2024	Réalisé 2022 (pour information)
Résultat de l'exercice	-2 060 500	-2 060 500	-2 316 542	3 990 703
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	10 111 027	10 111 027	10 136 830	10 404 004
- reprises sur amortissements, dépréciations et prov				113 124
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés				1 665
- produits de cession d'éléments d'actifs	5 711 060	5 711 060	5 869 545	5 777 618
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat				
= Capacité ou insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF)	2 339 466	2 339 466	1 950 742	8 502 300

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants budget rect. n° 2 (15/12/2023)	Prévisions d'exécution 2023	Budget initial 2024	Réalisé 2022 (pour information)
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	-4 600 026	-4 600 026	-4 177 357	5 930 578
besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	-707 765	-707 765	18 024 007	2 873 322
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	-3 892 261	-3 892 261	-22 201 364	3 057 256
Niveau du fonds de roulement	38 385 203	38 385 203	34 207 845	42 985 229
Niveau du besoin en fonds de roulement	-4 339 269	-4 339 269	13 684 738	-3 631 504
Niveau de la trésorerie	42 774 471,96	42 724 471,96	20 523 108	46 616 733,00

NB :

65

	Antérieures à 2024	Prévisionnel 2024	2025	2026	2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		-2 859 294	-19 091 599	-15 205 206	
Recettes fléchées	14 531 276	15 641 514	20 832 304	0	0
Financements de l'Etat fléchés	10 616 909	4 420 712	5 003 106		
Autres financements publics fléchés	3 910 467	11 220 802	15 829 198		
Recettes propres fléchées	3 900				
Dépenses sur recettes fléchées	17 390 569	31 873 819	16 945 912	435 811	0
Personnel (AE=CP)	135 012	11 520	0	0	0
AE	135 012	11 520			
CP	135 012	11 520			
Fonctionnement et intervention	1 635 147	9 832	0	0	0
AE	1 638 092	5 097			
CP	1 635 147	9 832			
Investissement	15 620 409	31 852 467	16 945 912	435 811	0
AE	56 931 094	7 641 321	283 976		
CP	15 620 409	31 852 467	16 945 912	435 811	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-2 859 294	-16 232 305	3 886 392	-435 811	0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice	-2 859 294	-19 091 599	-15 205 206	-15 641 017	

Tableau 9A - Opérations pluriannuelles - Niveau agrégé - Pour vote

Budget initial 2024

DÉPENSES

Opérations		Montant opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement				Restes		
			AE ouvertes ≤ 2023	Conso AE ≤ 2023	Report ou Reprogramm. 2024	AE nouvelles ouvertes 2024	Total AE 2024	CP ouvertes ≤ 2023	Conso CP ≤ 2023	Report ou Reprogramm. 2024	CP nouveaux ouverts 2024	Total CP 2024	Restes à engager ≤ 2024 (AE)
RECHERCHE	Autres financeurs	6 596 517 94	2 535 687	2 535 687	0	2 814 237	2 814 237	2 545 054	0	2 814 905	2 814 905	1 246 595	-10 035
AGENCE	ANR	8 023 172 26	3 006 346	3 006 346	0	1 900 259	1 900 259	2 994 022	0	1 912 582	1 912 582	3 116 567	0
UDL	UDL	845 582 33	818 316	818 316	0	27 246	27 246	810 422	0	27 246	27 246	0	7 894
REGION	REGION	820 101 85	714 049	714 049	0	106 053	106 053	714 049	0	106 053	106 053	0	0
EUROPE	UNION EUROPEENNE	524 252 53	156 556	156 556	0	246 344	246 344	156 556	0	246 344	246 344	121 352	0
Total Contrats de recherche		16 809 607	7 230 955	7 230 955	0	5 094 138	5 094 138	7 220 104	0	5 107 130	5 107 130	4 484 514	-2 141
INTERNATIO	Conventions internationales	4 847 304	2 687 228	2 687 228	0	1 446 404	1 446 404	2 686 046	0	1 446 410	1 446 410	713 673	1 176
AUTRES	Conventions d'enseignement	1 558 790	1 290 364	1 290 364	0	267 046	267 046	1 230 972	0	326 439	326 439	1 380	0
FLECHES	Conventions internationales flechées	1 500 293	1 483 676	1 483 676	0	16 617	16 617	1 478 941	0	21 352	21 352	0	0
Total Contrats d'enseignement		7 906 387	5 461 268	5 461 268	0	1 730 067	1 730 067	5 395 958	0	1 794 201	1 794 201	715 053	1 176
900070BU	BIBLIOTHEQUE PROVISIOIRE PDA	3 526 696	3 526 696	3 526 696	0	0	0	3 505 209	0	14 664	14 664	0	6 823
900070LC	LEARNING CENTER	56 208 877	50 938 336	50 938 336	0	4 986 565	4 986 565	10 199 443	0	28 627 711	28 627 711	283 976	17 097 747
900070LM	Bâtiment L (modulaires)	2 850 000	2 850 000	2 850 000	0	0	0	2 280 000	0	570 000	570 000	0	0
900070DL	DEMOLITION L	2 000 000	0	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0
900070PG	PLAN GUIDE SPSP	200 000	200 000	200 000	0	0	0	27 000	0	173 000	173 000	0	0
900070PA	aménagements paysagers PDA	235 000	186 189	186 189	0	48 811	48 811	180 948	0	54 052	54 052	0	0
Total Programmes pluriannuels d'inv		65 020 573	57 701 221	57 701 221	0	7 035 376	7 035 376	16 192 600	0	31 439 427	31 439 427	283 976	17 104 570
PLANRELA	900070-RCU (chauffage urbain)	2 640 089	2 640 089	2 640 089	0	0	0	2 640 089	0	0	0	0	0
PLANRELA	900072-GTC (Automates de régulation)	415 911	415 911	415 911	0	0	0	415 911	0	0	0	0	0
PLANRELA	900072-LED (Mise en place de LED)	207 200	207 200	207 200	0	0	0	207 200	0	0	0	0	0
PLANRELA	900070-PHO (panneaux photovoltaïques)	654 756	0	0	0	654 756	654 756	0	0	654 756	654 756	0	0
PLANRELA	900072-Rob (robinets thermostatiques)	88 000	88 000	88 000	0	0	0	88 000	0	0	0	0	0
PLANRELA	900072-CIC (Circulateurs chauffage)	80 985	80 985	80 985	0	0	0	80 985	0	0	0	0	0
Total Plan de Relance		4 086 941	3 432 185	3 432 185	0	654 756	654 756	3 432 185	0	654 756	654 756	0	0
Total		93 823 508	73 825 628	73 825 628	0	14 514 337	14 514 337	32 240 846	0	38 995 514	38 995 514	5 483 543	17 103 605
Ss total personnel		11 098 588	5 363 115	5 363 115	0	3 160 816	3 160 816	5 363 115	0	3 160 816	3 160 816	2 574 657	0
Ss total fonctionnement		13 378 544	7 327 339	7 327 339	0	3 484 716	3 484 716	7 234 487	0	3 573 152	3 573 152	2 566 488	4 417
Ss total investissement		69 346 377	61 135 174	61 135 174	0	7 868 805	7 868 805	19 643 245	0	32 261 546	32 261 546	342 398	17 099 189

Recettes

Opérations			Montant opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
		Montant			Encaissem. < 2024	Encaissem. prévis 2024	Restes à encaisser > 2024	
RECHERCHE	Autres financements	6 596 518	-124 580	6 721 098	3 474 244	1 741 028	1 505 826	
AGENCE	ANR	8 023 172	-857 412	8 880 585	4 510 878	1 223 190	3 146 517	
UDL	UDL	845 562	-46 131	891 693	868 173	5 880	17 640	
REGION	REGION	820 102	-72 210	892 311	155 186	544 940	192 185	
EUROPE	UNION EUROPEENNE	524 253	-62 717	586 969	254 132	73 840	258 997	
	Total Contrats de recherche	16 809 607	-1 163 050	17 972 657	9 262 614	3 588 878	5 121 165	
INTERNATIO	Conventions internationales	4 847 304	29 465	4 817 839	3 330 581	1 022 061	465 197	
AUTRES	Conventions d'enseignement	1 558 790	-71 980	1 630 770	1 333 418	292 752	4 600	
FLECHES	Conventions internationales flechées	1 500 293	-2 646	1 502 939	1 502 939	0	0	
	Total Contrats d'enseignement	7 906 387	-45 161	7 951 548	6 166 938	1 314 813	469 797	
900070BU	BIBLIOTHEQUE PROVISIOIRE PDA	3 526 696	3 526 696	0	0	0	0	
900070LC	LEARNING CENTER	56 208 877	16 248 550	39 960 327	6 141 265	14 551 514	19 267 548	
900070LM	Bâtiment L (modulaires)	2 850 000	-250 000	3 100 000	3 100 000	0	0	
900070DL	DEMOLITION L	2 000 000	0	2 000 000	0	1 090 000	910 000	
900070PG	PLAN GUIDE SPSP	200 000	100 000	100 000	0	100 000	0	
900070PA	aménagements paysagers PDA	235 000	235 000	0	0	0	0	
	Total Programmes pluriannuels d'inv	65 020 573	19 860 246	45 160 327	9 241 265	15 741 514	20 177 548	
PLANRELA	900070-RCU (chauffage urbain)	2 640 089	-28 015	2 668 104	2 668 104	0	0	
PLANRELA	900072-GTC (Automates de régulation)	415 911	-4 089	420 000	420 000	0	0	
PLANRELA	900072-LED (Mise en place de LED)	207 200	-2 080	209 280	209 280	0	0	
PLANRELA	900070-PHO (panneaux photovoltaïques)	654 756	0	654 756	0	0	654 756	
PLANRELA	900072-Rob (robinets thermostatiques)	88 000	0	88 000	88 000	0	0	
PLANRELA	900072-CIC (Circulateurs chauffage)	80 985	-1 015	82 000	82 000	0	0	
	Total Plan de Relance	4 086 941	-35 199	4 122 140	3 467 384	0	654 756	
	Total	93 823 508	18 616 836	75 206 672	28 138 201	20 645 205	26 423 266	

Prévisions de recettes		Prévisions 2024		Prévisions en 2025 et suivantes	
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < 2024	Encaissements prévus en 2024	Encaissements prévus > 2024
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	204 592	130 325	0	0
	Autres financements publics	16 263 472	8 083 719	31 158	0
	Autres financements	1 304 593	1 048 570	2 050 093	1 760 773
	Total Contrats de recherche	17 972 657	9 262 614	3 388 878	1 760 773
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Autres financements publics	7 946 610	6 162 000	269 797	0
	Autres financements	4 438	4 438	200 000	0
	Total Contrats d'enseignement	7 951 048	6 166 438	269 797	200 000
Programmes pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	15 020 349	7 164 695	365 787	0
	Autres financements publics	29 726 003	2 164 695	4 348 350	0
	Autres financements	3 567	2 076 003	15 829 198	0
	Total Programmes pluriannuels d'inv	45 160 327	9 241 265	20 177 548	0
Plan de Reliance	Financement de l'Etat	4 109 970	3 455 214	654 756	0
	Autres financements publics	12 170	12 170	0	0
	Autres financements	0	0	0	0
	Total Plan de Reliance	4 122 140	3 467 384	654 756	0
	Ss total Financement de l'Etat	20 245 319	10 747 724	5 003 106	31 158
	Ss total Autres financements publics	53 448 255	16 333 891	18 149 688	1 424 187
	Ss total Autres financements	1 513 098	1 057 075	54 354	0
	TOTAL	75 206 672	28 138 201	23 207 147	1 760 773

Tableau 9bis relatif au programme pluriannuel d'investissement (Dépenses)

A - Autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

N°	Opération	Nature	Coût total de l'opération	Réalité 2024										Restes à réaliser		Prévision 2025 et suivantes					CP prévus > 2026	
				AE ouvertes années antérieures à 2024	AE consommées années antérieures à 2024	AE reprogramm. ou reportées en 2024	AE votées au BI 2024	TOTAL des AE ouvertes en 2024	CP ouvertes années antérieures à 2024	CP consommées années antérieures à 2024	CP reprogramm. ou reportées en 2024	CP votés au BI 2024	TOTAL des CP ouverts en 2024	Restes à engager fin 2024 (AE)	Restes à payer fin 2024 (CP)	AE prévues en 2026	CP prévus en 2026	AE prévues > 2026				
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(1)-(3)-(6)+(8)	(1)-(8)-(12)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
Direction de l'immobilier																						
1		900070LC- Learning Center (1) LA RUCHE	56 208 877	50 938 336	50 938 336		4 986 565	4 986 565	10 199 443	10 199 443		28 627 711	28 627 711	283 976	17 381 723	283 976	16 945 912		435 811			
2		900070BU-Bld Univ Providence	3 526 696	3 526 696					3 505 209	3 505 209		14 664	14 664	-	-	6 823	6 823					
3		900070PA-aménagements paysagers PDA	235 000	186 189	186 189		48 811	48 811	180 948	180 948		54 052	54 052	-	-							
4		900070LM-Bâtiment L (modulaires)	2 850 000	2 850 000					-	2 280 000	2 280 000	570 000	570 000	-	-							
5		900070PG - PLAN GUIDE SP51	200 000	200 000					27 000	27 000		173 000	173 000	-	-							
6		900070DL - DEMOLITION L	2 000 000				2 000 000	2 000 000				2 000 000	2 000 000	-	-							
TOTAL PPI				57 701 221	57 701 221	0	7 035 376	7 035 376	16 192 600	16 192 600	0	31 439 427	31 439 427	283 976	17 388 546		283 975,59	16 952 734,91	-	435 811,00	-	-

N°	Opération	Nature	Coût total de l'opération	Réalité 2024						Restes à réaliser		Prévision 2025 et suivantes				AE prévues > 2026	CP prévus > 2026	
				AE ouvertes années antérieures à 2024	AE consommées années antérieures à 2024	AE reprogramm. ou reportées en 2024	AE votées au BI 2024	TOTAL des AE ouvertes en 2024	CP ouvertes années antérieures à 2024	CP consommées années antérieures à 2024	CP reprogramm. ou reportées en 2024	CP votés au BI 2024	TOTAL des CP ouverts en 2024	Restes à engager fin 2024 (AE)	Restes à payer fin 2024 (CP)			AE prévues en 2026
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (8) + (10)	(11) = (9) + (12)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Direction de l'immobilier																		
6		900070-RCU (chauffage urbain)	2 640 089	2 640 089					2 640 089	2 640 089		-	-					
7		900072-GTC	415 911	415 911					415 911	415 911		-	-					
8	Plan de relance	900072-LED	207 200	207 200					207 200	207 200		-	-					
9		900070-PHO (panneaux photovoltaïques)	654 756			654 756	654 756				654 756	654 756	-	-				
10		900072-Rob (robinets thermostatiques)	88 000	88 000			88 000	88 000					-	-				
11		900072-CIC (Circulateurs chauffage)	80 985	80 985			80 985	80 985					-	-				
TOTAL Plan de relance			4 086 941	3 432 185	3 432 185	0	654 756	654 756	3 432 185	3 432 185	0	654 756	654 756	-	0	0	0	0

N°	Opération hors tableaux 9/10	Nature	Coût total de l'opération	Réalisé 2024					Restes à réaliser					Prévision 2025 et suivantes						
				AE ouvertes années antérieures à 2024	AE consommées années antérieures à 2024	AE reprogramm. ou reportées en 2024	AE votées au BI 2024	TOTAL des AE ouvertes en 2024	CP ouvertes années antérieures à 2024	CP consommées années antérieures à 2024	CP reprogramm. ou reportées en 2024	CP votés au BI 2024	TOTAL des CP ouverts en 2024	Restes à engager fin 2024 (AE)	Restes à payer fin 2024 (CP)	AE prévues en 2025	CP prévues en 2025	AE prévues > 2026	CP prévues > 2026	
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(11)-(3)-(6)+(8)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
12		900070LUM- Eclairage général	711 374	607 611	607 611		103 763	103 763	568 739	568 739		142 635	142 635	-	-					
13	Hors tableaux	900070DT- DTA sols	170 000	30 000	30 000		140 000	140 000	30 000	30 000		140 000	140 000	-	-					
14		900070PR-Parking Ruche	480 000	102 875	102 875		377 125	377 125	102 875	102 875		377 125	377 125	-	-					
15	9/10	900070PE-Structures Pétroff	200 000	27 000	27 000		173 000	173 000	27 000	27 000		173 000	173 000	-	-	800 000	800 000			
16		900070AB-Aménagement BUP (départ SSU)	800 000	-	-		-	-	0	-		0	-	800 000	800 000					
	TOTAL		2 361 374	767 486	767 486	0	793 888	793 888	728 614	728 614	0	832 760	832 760	800 000	800 000,00	800 000,00	0	0	0	0

Tableau 9bis relatif au programme pluriannuel d'investissement (financement)

B - Recettes (RE)

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagée	Montant notifié < 2024	Montant notifié 2024	Reste à notifier	Financements extérieurs					Prévisions 2025 et suivantes		
						Montant des financements extérieurs	Encaissements des années antérieures à 2024	Encaissements de 2024		Restes à encaisser	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026	Encaissements prévus en 2027
								Encaissements prévus	Encaissements réalisés				
		(18)	(19a)	(19b)	(19c)	(18)	(20)	(21a)	(21b)	22=(18)-(20)-(21a)	(23)	(24)	(25)
900070LC- La Ruche	Financement de l'Etat CPER	11 830 757	4 061 695	3 820 712	3 948 350	11 830 757,00	4 061 695	3 820 712		3 948 350	3 948 350		
	Financement REGION	23 439 409	839 409	10 730 802	11 869 198	23 439 409,00	839 409	10 730 802		11 869 198	11 869 198		
	Métropole	4 374 285	924 285		3 450 000	4 374 285	924 285	0		3 450 000	3 450 000		
	Autres financements	315 876	315 876		0	315 876	315 876			0			
	Autofinancement par l'établissement	16 248 550	4 058 178	14 076 197	-1 885 825	16 248 550	4 058 178	14 076 197		-1 885 825	-2 321 636	435 811	0
Total Opération 1		56 208 877	10 199 443	28 627 711	17 381 723	56 208 877	10 199 443	28 627 711	0	17 381 723	16 945 912	435 811	0
900070BU-Bib Univ Provisoire	Financement de l'Etat				0	0				0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	3 526 696	3 505 209	14 664	6 823	3 526 696	3 505 209	14 664		6 823	6 823	0	0
	Total Opération 2	3 526 696	3 505 209	14 664	6 823	3 526 696	3 505 209	14 664	0	6 823	6 823	0	0
900070PA- aménagement paysagers PDA	Financement de l'Etat				0	0				0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	235 000	180 948	54 052	0	235 000	180 948	54 052		0	0	0	0
	Total Opération 3	235 000	180 948	54 052	0	235 000	180 948	54 052	0	0	0	0	0
900070LM-Bâtiment L (modulaires)	Financement de l'Etat	3 100 000	3 100 000		0	3 100 000	3 100 000			0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	-250 000	-820 000	570 000	0	-250 000	-820 000	570 000		0	0	0	0
	Total Opération 4	2 850 000	2 280 000	570 000	0	2 850 000	2 280 000	570 000	0	0	0	0	0
900070PG - PLAN GUIDE SPSI	Financement de l'Etat	100 000		100 000	0	100 000		100 000		0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	100 000	27 000	73 000	0	100 000	27 000	73 000		0	0	0	0
	Total Opération 5	200 000	27 000	173 000	0	200 000	27 000	173 000	0	0	0	0	0
900070DL - DEMOLITION L	Financement de l'Etat	1 000 000		600 000	400 000	1 000 000		600 000		400 000	400 000		
	Financements des CT	1 000 000		490 000	510 000	1 000 000		490 000		510 000	510 000		
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	0		910 000	-910 000	0	0	910 000		-910 000	-910 000	0	0
	Total Opération 6	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0	0	0
Total PPI	Ss total financement de l'Etat	16 030 757	7 161 695	4 520 712	4 348 350	16 030 757	7 161 695	4 520 712	0	4 348 350	4 348 350	0	0
	Ss total financements CT	28 813 694	1 763 694	11 220 802	15 829 198	28 813 694	1 763 694	11 220 802	0	15 829 198	15 829 198	0	0
	Ss total autres financements	315 876	315 876	0	0	315 876	315 876	0	0	0	0	0	0
	Ss total autofinanc.par l'établissement	19 860 246	6 951 335	15 697 913	-2 789 002	19 860 246	6 951 335	15 697 913	0	-2 789 002	-3 224 813	435 811	0
TOTAL		65 020 573	16 192 600	31 439 427	17 388 546	65 020 573	16 192 600	31 439 427	0	17 388 546	16 952 735	435 811	0

Plan de Relance	Nature	Montant de l'opération envisagée	Montant notifié < 2024	Montant notifié 2024	Reste à notifier	Financements extérieurs				Prévisions 2025 et suivantes			
						Montant des financements extérieurs	Encaissements des années antérieures à 2024	Encaissements de 2024		Restes à encaisser	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026	Encaissements prévus en 2027
								Encaissements prévus	Encaissements réalisés				
		(18)	(19a)	(19b)	(19c)	(18)	(20)	(21a)	(21b)	22=(18)-(20)+(21a)	(23)	(24)	(25)
900070-RCU (chauffage urbain)	Financement de l'Etat	2 668 104	2 668 104		0	2 668 104	2 668 104	0		0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement				0	0	0			0			
	Total Opération 6	2 668 104	2 668 104	0	0	2 668 104	2 668 104	0	0	0	0	0	0
900072-GTC	Financement de l'Etat CPER	407 830	407 830		0	407 830	407 830	0		0			
	Financement REGION	12 170	12 170		0	12 170	12 170	0		0			
	Métropole				0	0		0		0			
	CROUS	0			0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	0			0	0	0			0			0
	Total Opération 7	420 000	420 000	0	0	420 000	420 000	0	0	0	0	0	0
900072-LED	Financement de l'Etat	209 280	209 280		0	209 280	209 280	0		0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	0			0	0	0			0			
	Total Opération 8	209 280	209 280	0	0	209 280	209 280	0	0	0	0	0	0
900070-PHO (panneaux photovoltaïques)	Financement de l'Etat	654 756			654 756	654 756	0	0		654 756	654 756		
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	0			0	0	0			0			
	Total Opération 9	654 756	0	0	654 756	654 756	209 280	0	0	654 756	654 756	0	0
900072-Rob (robinets thermostatiques)	Financement de l'Etat	88 000	88 000		0	88 000	88 000	0		0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	0			0	0	0			0			
	Total Opération 10	88 000	88 000	0	0	88 000	88 000	0	0	0	0	0	0
900072-CIC (Circulateurs chauffage)	Financement de l'Etat	82 000	82 000		0	82 000	82 000	0		0			
	Financements des CT				0	0				0			
	Autres financements				0	0				0			
	Autofinancement par l'établissement	0			0	0	0			0			
	Total Opération 11	82 000	82 000	0	0	82 000	82 000	0	0	0	0	0	0
Total Plan de relance	Ss total financement de l'Etat	4 109 970	3 455 214	0	654 756	4 109 970	3 455 214	0	0	654 756	654 756	0	0
	Ss total financements CT	12 170	12 170	0	0	12 170	12 170	0	0	0	0	0	0
	Ss total autres financements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total autofinanc.par l'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	4 122 140	3 467 384	0	654 756	4 122 140	3 467 384	0	0	654 756	654 756	0	0

Opération hors tableaux 9/10	Nature	Montant de l'opération envisagée (18)	Montant notifié < 2024 (19a)	Montant notifié 2024 (19b)	Reste à notifier (19c)	Financements extérieurs				Prévisions 2025 et suivantes			
						Montant des financements extérieurs (18)	Encaissements des années antérieures à 2024 (20)	Encaissements de 2024		Restes à encaisser (22=(18)-(20)-(21a))	Encaissements prévus en 2025 (23)	Encaissements prévus en 2026 (24)	Encaissements prévus en 2027 (25)
								Encaissements prévus (21a)	Encaissements réalisés (21b)				
900070LUM- Eclairage général	Financement de l'Etat CPER	0			0	0				0			0
	Financement REGION					0			0				0
	Métropole					0			0				0
	CROUS					0							0
	Autofinancement par l'établissement	711 374	568 739	142 635	0	711 374	568 739	142 635		0	0	0	0
	Total Opération 12	711 374	568 739	142 635	0	711 374	568 739	142 635	0	0	0	0	0
900070DT-DTA sols	Financement de l'Etat	0			0	0				0			0
	Financements des CT					0				0			0
	Autres financements					0				0			0
	Autofinancement par l'établissement	170 000	30 000	140 000	0	170 000	30 000	140 000		0	0	0	0
	Total Opération 13	170 000	30 000	140 000	0	170 000	30 000	140 000	0	0	0	0	0
900070PR-Parking Ruche	Financement de l'Etat	0			0	0				0			0
	Financements des CT					0				0			0
	Autres financements					0				0			0
	Autofinancement par l'établissement	480 000	102 875	377 125	0	480 000	102 875	377 125		0	0	0	0
	Total Opération 14	480 000	102 875	377 125	0	480 000	102 875	377 125	0	0	0	0	0
900070PE-Structures Pétroff	Financement de l'Etat	0			0	0				0			0
	Financements des CT					0				0			0
	Autres financements					0				0			0
	Autofinancement par l'établissement	200 000	27 000	173 000	0	200 000	27 000	173 000		0	0	0	0
	Total Opération 15	200 000	27 000	173 000	0	200 000	27 000	173 000	0	0	0	0	0
900070AB- Aménagement BUP (départ SSU)	Financement de l'Etat	571 692			571 692	571 692				571 692			
	Financements des CT					0							
	Autres financements					0							
	Autofinancement par l'établissement	228 308		0	228 308	228 308	0	0		228 308	0	0	0
	Total Opération 16	800 000	0	0	800 000	800 000	0	0	0	800 000	0	0	0
Total Hors PPI	Ss total financement de l'Etat	571 692	0	0	571 692	571 692	0	0	0	571 692	571 692	0	0
	Ss total financements CT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total autres financements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total autofinanc.par l'établissement	1 789 682	728 614	832 760	228 308	1 789 682	728 614	832 760	0	228 308	228 308	0	0
	TOTAL	2 361 374	728 614	832 760	800 000	2 361 374	728 614	832 760	0	800 000	800 000	0	0

RETOUR AU
SOMMAIRE

		Réalisé 2022	BR2 2023	Budget Initial 2024 (niveaux initiaux : BR2 2023)
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	8 076 718	4 932 818	44 688 089
	2 Niveau initial du fonds de roulement	37 054 651	42 985 229,2	38 385 203
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-6 504 826	-3 631 504,1	-4 339 269
	4 Niveau initial de la trésorerie	43 559 477	46 616 733	42 724 472
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	571 897	-1 768 543	-2 904 597
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	42 113 628	47 511 324	44 755 117
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	151 595 661	207 702 288	177 666 810
	6 Résultat patrimonial	3 990 703	-2 060 500	-2 316 542
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	8 502 299	2 339 466	1 950 742
	8 Variation du fonds de roulement	5 930 578	-4 600 026	-4 177 357
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	0	0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	0	0
	Report à nouveau	+		
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	0	0
	Cautionnements et dépôts	-	0	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	643 489	167 331
	Variation des stocks	+ / -	0	0
	Production immobilisée	+	0	0
	Annul. recettes ex. ant / Charges sur créances irrécouvrables	-	-322 945	-229 165
	Produits divers de gestion courante	+	966 434	396 496
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	5 257 377	-575 096
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-7 216 126	-6 775 460
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	12 601 077	7 312 603
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	128 349	-135 548
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-255 924	-976 692
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	29 712	-4 192 261	-22 201 364
	12.a Recettes budgétaires	154 769 272	172 716 456	180 034 874
	12.b Crédits de paiement ouverts	154 739 561	185 996 564	202 236 237
	13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	162 990	-300 000	0
	14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	-3 190 534	0	0
	15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	3 057 256	-3 892 261	-22 201 364
Stocks finaux	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	-2 340 440	-1 136 054	-16 232 305
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	5 397 696	-2 756 207	-5 969 059
	16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	2 873 322	-707 765	18 024 007
	17 Restes à payer	-3 143 899	39 755 271	-24 569 427
	18 Niveau final de restes à payer	4 932 818	44 688 089	20 118 662
	19 Niveau final du fonds de roulement	42 985 229	38 385 203	34 207 845
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 631 504	-4 339 269	13 684 737
	21 Niveau final de la trésorerie	46 616 733	42 724 472	20 523 108
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-1 768 543	-2 904 597	-19 136 902
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	47 511 324	44 755 117	38 786 058
Comptabilité budgétaire				
Comptabilité générale				

Tableau 1 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE

Phase 1

Année		2024																		
Phase		dans le cadre du budget initial																		
N° UAI		0691775E																		
Libellé établissement		Université Lyon 2																		
Plafond d'emplois Etat notifié par la DGESIP (en EPT) :		A																		
Plafond d'emplois voté au budget initial (en EPT) (ou soumis au vote du CA) :		1 1 571,00																		
dont plafond Etat :		2 2 1 866,00																		
Plafond d'emplois voté après dernier budget rectificatif (en EPT) :		3 3 1 571,00																		
N° DBM :		4 4 0,00																		
dont plafond Etat :		5 5 0																		
		6 6 0,00																		
Dans ce tableau, les nombres saisis ne doivent pas comporter plus de 2 chiffres après la virgule.																				
Emplois sous plafond Etat (1)	Titulaires	Emplois	exercice 2023				période janvier - septembre exercice 2024						période janvier - décembre exercice 2024							
			stock ETP (a) au 31 décembre 2023	moyenne annuelle EPT 2023(b)	Entrées (en EPT) (c)	Sorties (en EPT)		ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en EPT) (f)	Sorties (en EPT)		ETPT (moyenne sur 9 mois)	Entrées (en EPT) (i)	Sorties (en EPT)		ETPT (moyenne sur 12 mois)				
			B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	
			1	659,90	647,48	3,00	3,00	3,00	661,50	6,00	30,00	15,00	637,50	658,83	39,00	35,00	18,00	665,50	660,50	
			2	661,50	646,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			4	555,00	547,50	15,00	20,00	4,00	535,00	538,75	35,00	55,00	10,00	520,00	535,00	65,00	65,00	14,00	540,00	536,25
			5	540,00	535,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			7	1 214,90	1 194,98	18,00	23,00	7,00	1 196,50	1 200,25	41,00	85,00	25,00	1 157,50	1 193,83	104,00	100,00	32,00	1 205,50	1 196,75
	8	1 201,50	1 182,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	10	223,00	226,90					258,90					247,39				265,50	251,92		
	11	239,50	218,54				0,00	0,00	0,00				0,00				0,00	0,00		
	12	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
	13	179,00	182,90					186,00					178,78				188,00	181,08		
	14	186,00	172,17				0,00	0,00	0,00				0,00				0,00	0,00		
	15	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
	16	79,00	79,00					99,37					97,90				89,00	95,70		
	17	79,37	79,37				0,00	0,00	0,00				0,00				0,00	0,00		
	18	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
	19	77,30	77,30	7,50	5,00	2,00	80,00	80,00	14,50	12,00	4,00	80,00	80,00	17,50	15,00	6,00	80,00	80,00		
20	77,50	77,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	302,00	305,90					357,87					345,29				354,50	347,62			

Emplois			exercice 2023		période janvier - avril exercice 2024				période janvier - septembre exercice 2024				période janvier - décembre exercice 2024						
			stock ETP (a) au 31 décembre 2023	moyenne annuelle EPTP 2023(b)	Entrées (en ETP) (c)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin avril exercice 2024 (d) (titulaires et CDI) (4)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en ETP) (f)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin septembre (h)=i+g (titulaires et CDI) (4)	ETPT (moyenne sur 9 mois)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin décembre 2024 (k)=j+i pour les titulaires et CDI	ETPT (moyenne annuelle exercice 2024) l)	
						Total (d)	dont retraites				Total (g)	dont retraites			Total (j)	dont retraites (titulaires et CDI)			
sous total non titulaires plafond 1	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	
		23	318,87	297,91					0,00					0,00				0,00	0,00
Total plafond 1	24		0,00					0,00					0,00				0,00	0,00	
	25	Budget initial	1 516,90	1 500,88				1 558,12					1 539,12				1 560,00	1 544,37	
	26	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	1 520,37	1 480,13				0,00					0,00				0,00	0,00	
	27	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	28	Budget initial	63,30	63,30				37,08					37,08				37,08	37,08	
	29	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	56,08	56,08				0,00					0,00				0,00	0,00	
	30	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	31	Budget initial	220,00	223,75				233,50					236,90				265,00	243,92	
	32	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	250,00	240,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	33	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
Non titulaires	34	Budget initial	3,50	3,50	0,00	2,50	0,00	0,00	0,00	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2,50	0,00	0,00	0,00	
	35	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	2,50	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	36	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	37	Budget initial	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	38	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	39	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	40	Budget initial	283,30	287,05				270,58					273,98				302,08	281,00	
	41	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	306,08	296,08				0,00					0,00				0,00	0,00	
	42	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	43	Budget initial	1 214,90	1 194,98	18,00	23,00	7,00	1 196,50	1 200,25	41,00	85,00	25,00	1 157,50	1 193,83	104,00	100,00	32,00	1 205,50	1 196,75
Titulaires	44	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	1 201,50	1 182,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	45	Exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	46	Budget initial	585,30	592,95				628,45					619,27				656,58	628,62	
	47	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	624,95	593,99				0,00					0,00				0,00	0,00	
	48	Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00				0,00	0,00	
	49	Budget initial	80,80	80,80	7,50	7,50	2,00	80,00	80,00	14,50	14,50	4,00	80,00	80,00	17,50	17,50	6,00	80,00	
	50	Nouvelle/der nière prévision d'exécution (3)	80,00	80,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	51	Exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total emplois rémunérés par l'opérateur																		

Emplois		exercice 2023			période janvier - avril exercice 2024				période janvier - septembre exercice 2024				période janvier - décembre exercice 2024				ETPT
		stock ETP (a) au 31 décembre 2023	moyenne annuelle ETPPT 2023(b)	Entrées (en ETP) (c)	Sorties (en ETP)		ETPT sur 4 mois	Entrées (en ETP) (f)	Sorties (en ETP)		ETPT à la fin septembre (h)=a+g- (titulaires et CDI) (4)	ETPT (moyenne sur 9 mois)	Entrées (en ETP) (i)	Sorties (en ETP)		ETPT (moyenne annuelle exercice 2024)	
					Total (d)	dont retraites			fin avril e=a+c-d (titulaires et CDI) (4)	Total (g)				dont retraites	fin décembre 2024 (j)=a+i- (titulaires et CDI) (4)		
Total plafonds 1 et 2	Budget initial	52	1 800,20	1 787,93								1 813,10				1 862,08	1 825,37
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	53	1 826,45	1 776,21			0,00					0,00				0,00	0,00
	Exécution	54	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
Dont fonctionnaires stagiaires des ENS	Budget initial	55	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	56	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
	Exécution	57	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (5) (plafond 2)	Budget initial	58	52,00	52,00			48,00					48,00				48,00	48,00
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	59	47,52	47,52			0,00					0,00				0,00	0,00
	Exécution	60	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
Personnels en fonction dans l'établissement non rémunérés par lui (mises à disposition entrantes)	Budget initial	61	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	62	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
	Exécution	63	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
dont emplois Etat	Budget initial	64	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	65	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00
	Exécution	66	0,00	0,00			0,00					0,00				0,00	0,00

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE
Phase 1

Année	2024																
Phase	dans le cadre du budget initial																
N° UAI	0691775E																
Libellé établissement	Université Lyon 2																

Emplois sous plafond 2	dont CDI (uniquement EPSCP)	12	11 418 422	12 168 232	0	0	0	0	13 645 592	0	2 227 170	13 645 592	0	0
Non titulaires	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13		12 168 232		0	0	0	13 645 592	0	2 227 170	13 645 592	0	0
	dont CDI (uniquement EPSCP)	14				0	0	0						0
	Total non titulaires (plafond EPSCP)	15	11 418 422	12 168 232		0	0	0	13 645 592	0	2 227 170	13 645 592	0	0
	Enseignants et enseignants chercheurs	16												0
Titulaires (plafond 1)	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	17	105 029 888	103 113 062		0	0	0	107 168 064	0	2 138 176	107 168 064	0	0
	Enseignants et enseignants chercheurs	18												0
	Total titulaires (plafond 1 et 2)	19	24 059 330	25 072 889		0	0	0	28 317 345	0	4 258 015	28 317 345	0	0
	Autres dépenses non ventilables par catégories	20	24 059 330	25 072 889		0	0	0	28 317 345	0	4 258 015	28 317 345	0	0
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Autres dépenses non ventilables par catégories	21	129 089 218	128 185 951		0	0	0	135 485 409	0	6 396 191	135 485 409	0	0
	Total des dépenses de personnel suivies dans	22	6 981 366	5 673 273		0	0	0	5 747 148	0	-1 234 218	5 747 148	0	0
	Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)	23	136 070 584	133 859 224		0	0	0	141 232 557	0	5 161 973	141 232 557	0	0
	Total des dépenses de personnel y compris celles dont fonctionnaires stagiaires ENS	24	119 891	120 048		0	0	0	120 131	0	240	120 131	0	0
dont dépenses de personnels sur contrats de	Autres dépenses non ventilables par catégories	25	136 190 475	133 979 272		0	0	0	141 352 688	0	5 162 213	141 352 688	0	0
	Total des dépenses de personnel y compris celles dont fonctionnaires stagiaires ENS	26	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres dépenses non ventilables par catégories	27	2 111 218	2 103 508		0	0	0	4 127 769	0	2 016 551	4 127 769	0	0
	Total des dépenses de personnel sur contrats de	27	2 111 218	2 103 508		0	0	0	4 127 769	0	2 016 551	4 127 769	0	0

Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles la saisie doit obligatoirement être différente de zéro

Les cellules dont le fond est bleu sont des cellules calculées automatiquement

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE=CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

Les montants provisionnels et d'exécution annuels (colonne cumul au 31 décembre 2021) ne doivent pas dépasser le montant de masse salariale voté au budget de l'établissement éventuellement modifié par budget rectificatif.

Les montants provisionnels et d'exécution annuels (colonne cumul au 31 décembre 2021) ne doivent pas dépasser le montant de masse salariale voté au budget de l'établissement éventuellement modifié par budget rectificatif.

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs) et personnels titulaires sur emplois gagés

(1 bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" (hors CDI) pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :

- aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires);

- aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emplois

Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emplois doivent être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention

Etat ou ressources propres), les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"

(4) dépenses éventuelles hors PSOP notamment

(5) s'agissant des données d'exécution de 2020 il convient de renseigner en phase 1 (B1 2021) la colonne "dernière prévision d'exécution" 2020 et en phase 2 (mai 2021) la colonne "exécution" (définitive 2020)

(6) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles)

Tableau 3 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPC) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024 (en € et en M€s)

Année		2024		dans le cadre du budget initial	
Phase		N° DAI		16017735	
Libellé établissement		Université Lyon 2			
				Dans ce tableau, les nombres saisis doivent être des nombres entiers.	
				Totaux prévus en 2024	
				révision de 2024	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2,3,4	
				budget voté en 2024	
				(N-W)	
				Ecart	
				Phase 1 : dernière prévision 2024 - dernier état des lieux	
				Phase 2,3,4 : dernier état des lieux	
				Phase 1 2024 pour la phase 2	

Synthèse des moyens des unités mixtes de recherche par tutelle - Année 2024 (dotations)

	Univ Lyon2	CNRS	ENS	EHESS	ENTPE	INSA	AMU	IEP Lyon	Univ Lyon3	Univ Lyon 1	Univ St Etienne	Univ Grenoble Alpes	UAPV	ECL	Ecole des Mines	Univ. Clermont-Fd Baise Pascal	Autres (Bord 3, Paris 4,...)	ENSSIB	ENSAL	TOTAL
UMR 5138 ABAR	Fonctionnement																			0
	Personnel																			
	Investissement																			
UMR 5133 Archorient	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
UMR 5137 CERCHID	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			0
UMR 5137 CERCHID	Personnel																			
	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UMR 5648 CHAM	Fonctionnement																			0
	Personnel																			
	Investissement																			
UMR 5283 CHW	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
UMR 5596 DDL	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
UMR 5283 CHW	Personnel																			0
	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UMR 5596 DDL	Fonctionnement																			0
	Personnel																			
	Investissement																			
UMR 5600 EVS	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
UMR 5600 EVS	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
UMR 5624 GATE	Personnel																			0
	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UMR 5189 HISOMA	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
	Investissement																			
UMR 5062 IAO	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
UMR 5191 ICAR	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
UMR 5317 HRIM	Personnel																			0
	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
USR 3165 IRAA	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
	Investissement																			
USR 2005 MSH-LSE	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
UMR 5593 LAET	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
UMR 5190 LARHRA	Personnel																			0
	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UMR 5205 LIANS	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
	Investissement																			
USR 3439 MOM	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
	Personnel																			0
UMR 5206 TRIANGLE	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement																			
Total Moyens	Personnel																			0
	Investissement																			
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Synthèse des personnels des unités mixtes de recherche par tutelle - Année 2024

Univ Lyon2	CNRS	ENS	EHESS	ENTPE	INSA	AMU	IEP Lyon	Univ Lyon3	Univ Lyon1	Univ St Etienne	Univ Grenoble Alpes	UAPV	ECL	Ecole des Mines	Univ. Clermont-Ferrand Blaise Pascal	Autres (Bord, Paris 4,...)	ENSA	ENSSIB	Total
UMR 5138 APAR		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5133 Archéorient		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5137 CERCRD		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5648 CHAM		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5283 CMW		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5596 DDL		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5600 EVS		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5624 GATE		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5189 HISOMA		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5062 IAO		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5191 ICAR		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5317 IHRIM		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
USR 3155 IRAA		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
USR 3385 MSH-LSE		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5593 LAET		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5190 LARHRA		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5205 LIRIS		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
USR 3439 MOM		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
UMR 5206 TRIANGLE		Nb EC + C																	0
		Nb ITA																	0
Total ETP		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

BUDGET PREVISIONNEL CVEC 2024							
Axes	Intitulé du projet	Services	Fonctionnement	Investissement	2024 Personnel	2024 Total projet	2024 Total axe
A - PREVENTION	Actions de prévention menées par le SSU	SSU	39 839 €		215 000 €	254 839 €	266 466 €
A - PREVENTION	Formation Premiers secours	SUAPS	5 400 €		6 227 €	11 627 €	
B - ACCES AUX SOINS	Fonctionnement général du SSU	SSU	20 920 €	2 000 €	337 314 €	360 234 €	360 234 €
C - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Remboursements / exonérations frais inscriptions	SVE	60 000 €			60 000 €	272 500 €
C - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Convention Secours populaire	SVE	7 500 €			7 500 €	
C - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Sous-commission CVEC aide sociale	SVE	85 000 €			85 000 €	
C - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Achat PC précarité numérique	DSI		120 000 €		120 000 €	
D - PRATIQUE SPORTIVE	gratuité sport / prise en charge 20 euros	SUAPS	40 000 €			40 000 €	71 700 €
D - PRATIQUE SPORTIVE	stage de ski	SUAPS	27 100 €		4 600 €	31 700 €	
E - ART ET CULTURE	Moniteurs MUMO	DISS			19 000 €	19 000 €	29 000 €
E - ART ET CULTURE	Ateliers de pratique culturelle	Service Culture			7 000 €	7 000 €	
E - ART ET CULTURE	Concours d'éloquence	Service Culture	3 000 €			3 000 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	chargé de projet culturel	Service Culture			57 600 €	57 600 €	442 100 €
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	ambassadeurs culturels	Service Culture			11 000 €	11 000 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	Animations culturelles période intégration	Service Culture	8 000 €			8 000 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	Monitorat étudiant / Emploi étudiant DSI	DSI / SCD			278 000 €	278 000 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	visites guidées périodes de rentrée	SVE			5 500 €	5 500 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	Budget participatif étudiant 1, 2,3 (poursuite des actions 20 k€) et BPE 4 (30 k€)	SVE	50 000 €			50 000 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	Forums Associations étudiantes	SVE	15 000 €			15 000 €	328 000 €
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	Animation campus/ cafés de la MDE	SVE	17 000 €			17 000 €	
G - TRANSVERSE	Dépenses RH transverses aux actions- assistante sociale 100%	SVE			34 000 €	34 000 €	
G - TRANSVERSE	Masse salariale Mission handicap (+ 1 référent handicap)	SVE			214 000 €	214 000 €	1 770 000 €
G - TRANSVERSE	Sous-commission CVEC initiatives étudiantes	SVE	80 000 €			80 000 €	
		TOTAL	458 759 €	122 000 €	1 189 241 €	1 770 000 €	

Annexe

Budget CVEC - année 2024

1. Rappel

La vie de campus inclut l'ensemble des services proposés aux étudiants afin d'améliorer leur accompagnement social, de leur proposer des activités culturelles et sportives, de favoriser leurs initiatives et de soutenir les projets associatifs, de mettre en place des actions en faveur de la santé ou de développement durable. Une vie de campus de qualité répond non seulement aux attentes des étudiants mais constitue également un facteur d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur.

Dans cette optique, la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention ».

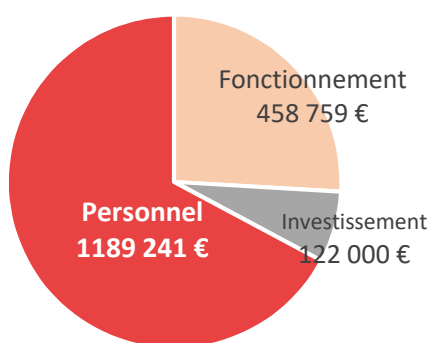
Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

2. Le budget 2024

L'établissement fait le choix d'un reporting en année civile. A ce titre, les dépenses portées en 2024 au titre de la CVEC seront exécutées de janvier à décembre.

La recette 2024 est estimée à 1 770 000 €. Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui y sont inscrites, présentées par axes thématiques.

Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent 67 % de crédits de personnel (masse salariale du SSU, de la mission handicap, de l'assistante sociale...) et 26 % de fonctionnement et 7% d'investissement.



L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept catégories :

- Prévention (axe A) ;
- Accès aux soins (axe B) ;
- Accompagnement social (axe C) ;
- Pratique sportive (axe D) ;
- Art et culture (axe E) ;
- Accueil des étudiants (axe F) ;
- Actions transverses (axe G).

La répartition pour 2024 selon les sept axes précités est la suivante :

